

Deliberation n°4

Conseil municipal 29 janvier 2024

Rapport n°5 Annexe n°2

Remboursement transports : liste des bénéficiaires

NOM DE LA FAMILLE	PRENOM	ADRESSE	ABONNEMENT	TARIF (sans la carte Oura)	TAUX DE PRISE EN CHARGE 50 % VILLE
			NAVETTE TOUT PUBLIC DEC. 2023	35,80	17,90
			NAVETTE TOUT PUBLIC JANVIER 2024	37,00	18,50
			NAVETTE SENIOR NOV. 2023	17,90	8,95
			NAVETTE SENIOR DEC. 2023	17,90	8,95
			NAVETTE SENIOR DEC. 2023	17,90	8,95
			NAVETTE SENIOR JANVIER 2024	18,50	9,25
			NAVETTE SENIOR ANNUELLE 2024	185,00	92,50
			NAVETTE SENIOR NOV.-DEC. 2023	35,80	17,90
			NAVETTE SENIOR JANVIER 2024	18,50	9,25
			NAVETTE TOUT PUBLIC ANNUELLE 2024	358,00	179,00
			NAVETTE SENIOR MENSUELLE FEV. A DEC. 2023	196,90	98,45
			NAVETTE SENIOR ANNUELLE 2024	185,00	92,50
			NAVETTE TOUT PUBLIC DEC. 2023	35,80	17,90
			NAVETTE TOUT PUBLIC JANVIER 2024	37,00	18,50
			SCOLAIRE	157,00	78,50
			NAVETTE SENIOR OCT./NOV./DEC. 2023	53,70	26,85
			SCOLAIRE	179,00	89,50
			NAVETTE SENIOR SEPT. A DEC. 2023	71,60	35,80
			SCOLAIRE	179,00	89,50
			SCOLAIRE	167,00	83,50
				2 004,30	1 002,15

**ACCREDITATION LABEL MAISON DU POUVOIR D'ACHAT :
CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA MISE EN PLACE D'UNE OFFRE TÉLÉPHONIE ET NUMÉRIQUE****Entre:**

La Ville de Tarare,
collectivité territoriale, personne morale de droit public,
domiciliée 2 place de l'Hôtel de Ville à Tarare (69170)
représentée par son maire en exercice, Bruno PEYLACHON,
agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal du

ci-après dénommé « la Ville »

D'une part,**Et :****Orange France**

Société anonyme à conseil d'administration
enregistrée sous le numéro SIRET 380 129 866 48625
dont le siège social se situe 111 Quai du président Roosevelt
à Issy-les-Moulineaux (92130)
représentée par son délégué régional Orange, Bernard PELLIER CUIT, ayant reçu délégation de
signature du directeur exécutif, Jean-François FALLACHER,

ci-après dénommé « le cocontractant »

D'autre part,***Il est convenu ce qui suit :***

La Ville de Tarare, dans un souci de lutter contre la fracture numérique, a publié sur son site Internet, le 12 octobre 2023, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour rechercher un prestataire proposant aux habitants qui le souhaitent, un contrat groupe de téléphonie mobile, télévision et Internet sans fil, à un prix négocié par la municipalité, ainsi que la mise en place d'outils pour faciliter l'accès au numérique à la population tararienne, sans participation financière de la commune ou du centre communal d'action sociale (CCAS).

Une seule offre a été reçue et analysée, celle de l'opérateur Orange. Ce candidat a été sélectionné dès lors qu'il répond aux attentes de l'appel à manifestation d'intérêt.

Concrètement, Orange propose une formule d'abonnement à Internet soumise à un plafond de revenus.

En outre, Orange assure une présence territoriale et des ateliers numériques seront organisés et destinés à accompagner la population tararienne dans l'usage voire l'apprentissage des outils du numérique. Ces ateliers seront accessibles à tous gratuitement.

Dans ce cadre, la Ville a pour seul rôle d'accréditer le cocontractant afin qu'il puisse entrer en contact avec les administrés et bénéficier du label « maison du pouvoir d'achat ».

En aucun cas, la Ville ne participe financièrement au dispositif ni ne reçoit de contrepartie pour cette accréditation.

Le dispositif est concrétisé par la présente convention de partenariat entre le prestataire et la commune.

1. Objet

La Ville de Tarare attribue le label « Maison du pouvoir d'achat » au cocontractant pour la branche téléphonie et numérique.

2. Offre du cocontractant

2.1 Abonnements téléphonie mobile, internet, télévision

Le cocontractant s'engage à proposer une offre d'abonnement à Internet « coup de pouce » dont le montant est fixe et est soumise, pour en bénéficier, à un plafond de revenus déterminé.

Les prix et conditions de cette offre sont annexés à la présente convention.

2.2 Outil de lutte contre la rupture numérique

Le cocontractant s'engage à mettre en place des outils de lutte contre la rupture numérique avec l'organisation.

La présentation de ces ateliers est annexée à la présente convention.

3. Durée de la convention

L'accréditation « Maison du pouvoir d'achat », objet de la présente convention, prend effet à compter du 1^{er} février 2024.

Elle est délivrée pour une période de trois ans et peut être expressément reconduite par période successive d'un an sans que sa durée totale ne puisse excéder six ans.

4. Engagements du cocontractant

En termes de service, le cocontractant s'engage :

- à ce que son offre commerciale couvre l'ensemble du territoire de la Ville, et apporte à l'utilisateur un service d'accès Internet à haut débit minimum garantissant un usage correct ;
- à fournir un service de qualité à l'utilisateur, à lui assurer un service après-vente sur l'équipement, ainsi qu'un service d'assistance pour un rétablissement du service dans des délais raisonnables, la Ville ne pouvant être ni inquiétée, ni responsable, d'une déficience quelconque du cocontractant ;
- à maintenir une véritable présence territoriale (ex : organisation d'ateliers, permanences, boutique etc.) ;
- à publier ses conditions générales et spécifiques de vente pour son offre, conformément aux modalités définies dans la présente convention.

5. Communication

La Ville de Tarare s'engage à communiquer sur son site Internet toutes les modalités d'accès au dispositif d'abonnement préférentiel, ainsi que le lien vers l'offre commerciale retenue.

Le cocontractant s'engage à relayer la communication développée par la Ville relative au dispositif sur ses supports papiers et électroniques à destination des bénéficiaires.

A ce titre, la Ville déclare détenir l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à l'utilisation, la reproduction et la présentation au public des logos et signes distinctifs utilisés, sur lesquels elle confère au cocontractant un droit d'usage, de reproduction, de représentation, d'adaptation, de publication et de présentation au public.

La Ville s'engage à maintenir des échanges constants avec le cocontractant accrédité et à faire un usage loyal de ses logos, marques et signes distinctifs pour la durée et la finalité définies par la présente convention.

6. Résiliation

6.1 La Ville peut à tout moment résilier la présente convention, et ainsi retirer l'accréditation « Maison du pouvoir d'achat » au cocontractant, si l'offre commerciale ne répondait plus aux engagements et obligations de la présente convention (baisse de la valeur technique de l'offre, obsolescence de celle-ci, absence de présence locale, augmentation excessive du prix etc.) notamment à l'issue d'une enquête de satisfaction ou d'un contrôle a posteriori.

6.2 Le cocontractant peut demander à la Ville la résiliation de la présente convention par lettre recommandée avec accusé réception dans un délai de trois mois minimum avant la date anniversaire de la présente convention.

7. Litiges

Dans le cas où l'interprétation ou l'exécution de la présente convention soulèverait un différend qui ne pourrait être résolu à l'amiable, celui-ci sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

Tarare, le

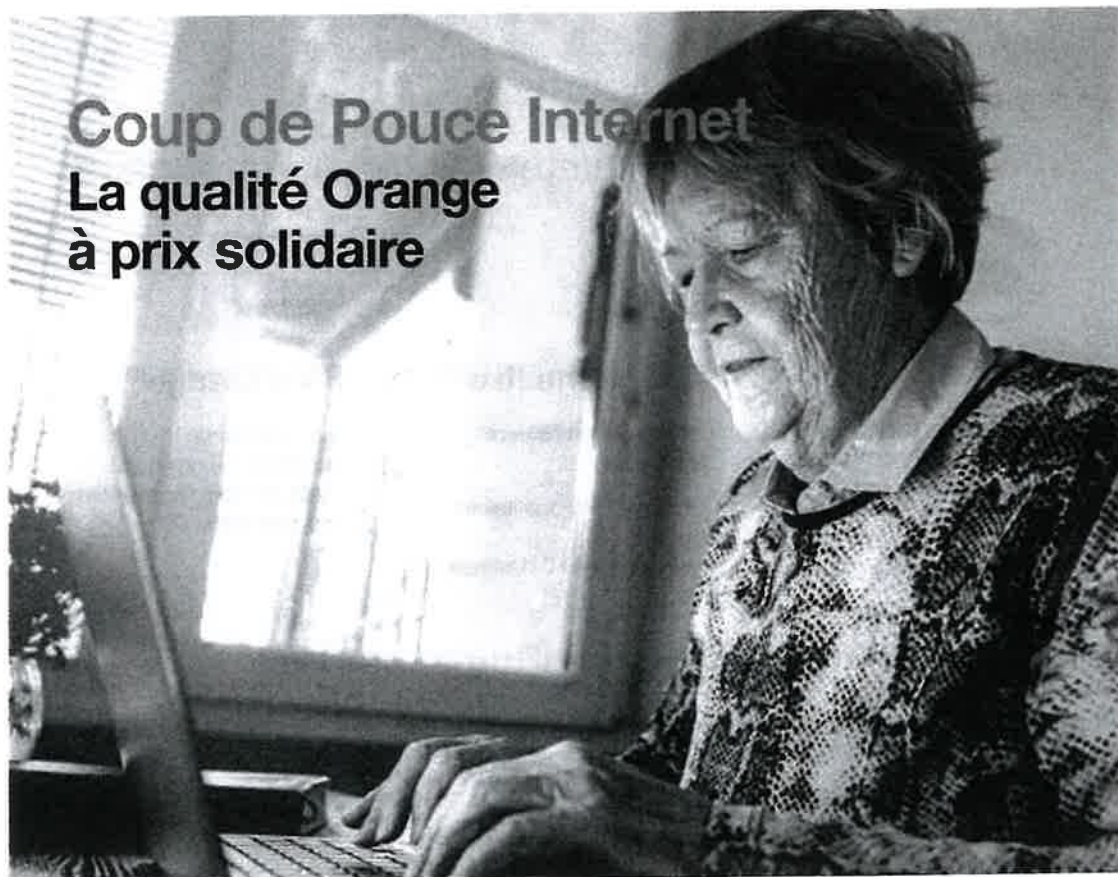
Pour la Ville

Bruno PEYLACHON
Maire de Tarare

Pour le cocontractant

Par délégation d'Orange France,
Bernard PELLIER CUIT
Délégué régional Orange

Rapport n° 6 Annexe n° 4
Délibération n° 5



Internet - TV - Téléphone fixe⁽¹⁾

15,99 € / mois

- avec la Fibre ou l'ADSL
- sans engagement
- sans frais de résiliation
- sans augmentation de tarif

En complément, un ordinateur portable reconditionné⁽²⁾

169 €

- sur demande
- avec facilités de paiement

Parce que parfois dans la vie, on a besoin d'un coup de pouce, Orange propose Coup de Pouce Internet.

Une offre réservée aux personnes disposant :

- d'un quotient familial CAF ou MSA inférieur ou égal à 700€
- ou du minimum vieillesse (ASPA, SASPA ou ASV)

En tant que client Coup de Pouce Internet, vous pouvez bénéficier d'une réduction sur votre forfait mobile.



Coup de Pouce Internet, c'est une solution complète d'accès au numérique



Internet

- en Fibre en très haut débit jusqu'à 500 Mbit/s en débit descendant et montant
- en ADSL en haut débit



Téléphone fixe⁽³⁾

Appels illimités vers les fixes :

- France Métropolitaine
- DOM
- et plus de 110 destinations



TV d'Orange⁽³⁾

- sur demande
- jusqu'à 140 chaînes
- 40€ de frais d'activation du décodeur TV

Pour souscrire à Coup de Pouce Internet

1

Vous rassemblez les justificatifs suivants :

- une attestation datant de moins de 2 mois de la CAF/MSA ou de votre Caisse de retraite
- un relevé d'identité bancaire
- une pièce d'identité en cours de validité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois

2

Vous souscrivez en **Boutique Orange** ou par téléphone au **3900⁽⁴⁾**



Et pour l'ordinateur ?

Une fois client Coup de Pouce Internet, **vous avez 3 mois** pour acheter l'ordinateur portable sur **www.afbshop.fr/orange** ou par téléphone⁽²⁾ au **04 50 10 04 75**.

Si vous êtes engagé chez un autre opérateur, on s'occupe de tout, gratuitement, jusqu'à la résiliation de votre ancienne offre.

Et vous conservez votre numéro de téléphone fixe.

1- Offre valable sous réserve d'éligibilité en France métropolitaine. Frais d'activation du décodeur TV sur demande : 40 €. Renouvelable par périodes successives d'un an sous réserve de rester éligible.

2- Offre accessible jusqu'au 31/12/2023 dans les 3 mois suivant la souscription de l'offre, et limitée à un ordinateur par offre Coup de Pouce Internet. Voir conditions sur www.afbshop.fr/orange ou au 04 50 10 04 75, coût d'une communication métropolitaine décomptée selon l'offre souscrite, appel non surtaxé.

3- Appels illimités hors coût du service des numéros spéciaux et hors coût des n° courts et surtaxés, dans la limite de 250 correspondants différents par mois, 3h max/appel voix. Liste des destinations sur orange.fr. Chaînes TV disponibles au 01/01/2023 et susceptibles d'évolution.

4- Appel gratuit depuis une ligne fixe ou mobile en France métropolitaine.

Les Ateliers Numériques Orange

Les ateliers sont ouverts à tous quel que soit votre niveau de connaissance.

Durant 1 heure, en petit groupe, apprenez à ...



Débuter avec son smartphone

- Comment utiliser son smartphone ?
- Comment conserver un smartphone performant ?
- Comment télécharger et utiliser des applications ?

Découvrir les réseaux sociaux

- Un réseau social, c'est quoi ?
- A quoi servent-ils ?
- Faire ses premiers pas.

Utiliser Facebook ou Instagram

- Comment créer son compte ?
- Explorer les fonctionnalités.
- Faire sa première publication.

Garder le lien avec WhatsApp

- Comment échanger des messages et des photos en groupe ?
- Comment envoyer un message vocal ?
- Comment passer un appel vidéo ?.

Protéger ses enfants sur internet

- Quelles sont les principales solutions techniques pour filtrer les contenus ?
- Accompagner les usages des écrans des enfants
- Aperçu des différents outils de contrôle parental.

Trouver un atelier proche de chez soi... ou en ligne

<https://inscriptop.orange.fr/ateliersnumeriques>



0800 06 15 46

Numéro d'appel gratuit
du lundi au samedi - 8h/20h

Sécuriser ses données personnelles

- Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?
- Conseils pour protéger sa vie privée et celles de ses proches.
- Protéger ses équipements.

Éviter les arnaques en ligne

- Apprendre à reconnaître les mails frauduleux.
- Se prémunir des appels indésirables.
- Supprimer ses traces de navigation.

Sécuriser son smartphone

- Comment construire un mot de passe robuste facile à retenir ?
- Comment sauvegarder ses données personnelles ?
- Comment détecter les tentatives de phishing ?

Agir pour limiter l'impact environnemental du numérique

- Apprendre à reconnaître les mails frauduleux.
- Se prémunir des appels indésirables.
- Supprimer ses traces de navigation.

Plus d'infos sur

<https://bienvivreledigital.orange.fr/>



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2024

Obligations légales du débat d'orientation budgétaire (DOB)

- ✚ La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.
- ✚ Le débat doit avoir lieu dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

Objectifs du DOB

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- ✚ De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- ✚ D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- ✚ De donner également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Publicité du DOB

L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, loi NOTRe, du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit faire l'objet désormais d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi notamment les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail) ainsi que la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'État et à la Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien (COR) dans les 15 jours. Il est mis à disposition du public qui doit en être avisé par tout moyen à l'hôtel de ville, également dans les 15 jours, il est mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

En application du III de l'article 106 de la loi NOTRe du 7 août 2015, la collectivité locale qui opte pour le référentiel M57 applique l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif au calendrier de vote du budget des métropoles, lequel stipule que :

- la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget ;
- le projet de budget est préparé et présenté par l'exécutif qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil avec les rapports correspondant douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget.

Au cas particulier des entités du bloc communal (communes, EPCI, syndicats, groupements), le délai entre le débat d'orientation budgétaire et le vote de budget (pour les collectivités concernées par cette obligation) est donc porté de deux mois à 10 semaines, et le délai de communication du projet de budget à l'assemblée délibérante est porté de 5 à 12 jours (ou de 3 à 12 jours pour les communes de moins de 3 500 habitants). L'allongement de ces délais vise un objectif de meilleure information des élus.

Il est précisé que ce délai de convocation concerne uniquement le budget primitif.

Sommaire

1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

- 1.1 PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2024 AU NIVEAU MONDIAL ET NATIONAL
- 1.2 LA LOI DE FINANCES POUR 2024 ET SES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- 1.3 NIVEAU D'ÉPARGNE 2023 ET MARGES DE MANŒUVRE 2024

2. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

2.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

FISCALITÉ

CONCOURS DE L'ÉTAT

RELATIONS AVEC L'EPCI

AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2.2 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE GESTION (HORS SUBVENTIONS ET PERSONNEL)

SUBVENTIONS

PERSONNEL

2.3 INVESTISSEMENT

DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2024

ACTION CŒUR DE VILLE

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

2.4 PROJET DE BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2024

1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

1.1 PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2024 AU NIVEAU MONDIAL ET NATIONAL

1. Mondial

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire (lorsque les banques centrales augmentent les taux d'intérêt ou vendent des titres sur le marché libre pour réduire le volume des fonds en circulation). Les taux maximums semblent toutefois avoir été atteints. L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial. En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au T3 à -0,1% T/T, après +0,3% au T2 et +0,1% au T1.

Après dix hausses successives, la Banque centrale européenne (BCE) a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre. L'inflation en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3% en septembre, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022. Au Royaume-Uni, après un pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation (IPC) reflue plus vite qu'anticipé à 6,7% en septembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique, mais reste à des niveaux élevés. L'activité s'est montrée peu dynamique à +0,2% T/T au T2 après +0,3% au T1. Aux États-Unis où la Réserve fédérale (FED) n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation a continué de reculer, atteignant 3,7% en septembre, contre 6,3% en janvier, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à +4,9% au T3, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparaît toutefois que temporaire. En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au T3 à +4,9%. Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.

2. National

Selon les projections macroéconomiques 2024 de la Banque de France, l'économie française devrait parvenir à sortir progressivement de l'inflation sans récession. À court terme, les dernières informations disponibles suggèrent une légère révision de la croissance à la baisse, à 0,8 % pour l'année 2023. Mais les projections de croissance sont inchangées pour les années 2024 (0,9 %), 2025 (1,3 %) et 2026 (1,6 %).

- L'activité resterait ralentie en 2024 avant de se raffermir ensuite. En 2024, la croissance serait davantage tirée par la consommation des ménages, sous l'effet du repli de l'inflation, bénéfique au pouvoir d'achat des salaires et de la baisse du taux d'épargne. En 2025, la croissance bénéficierait également d'une amélioration de l'investissement privé, car l'effet du resserrement des conditions monétaires et financières serait moindre. En 2026, ces tendances se renforceraient pour engendrer une reprise dynamique.
- L'inflation totale (indice des prix à la consommation harmonisés - IPCH), qui a atteint un pic début 2023, continuerait à reculer : après une moyenne annuelle de 5,7 % en 2023, elle diminuerait fortement, à 2,5 % en 2024. Cette projection est légèrement révisée à la baisse par rapport à celle de septembre. L'inflation totale baisserait nettement sur l'ensemble de l'horizon de prévision, aidée par les prix de l'énergie. Mais,

l'inflation sous-jacente (IPCH hors énergie et alimentation) se replierait également quoiqu'un peu plus lentement. En l'absence de nouveau choc sur les matières premières importées, l'inflation totale reviendrait à 2 % au plus tard d'ici 2025 et se maintiendrait ensuite à un rythme un peu inférieur.

• Dans les trimestres à venir, l'emploi s'ajusterait avec retard au ralentissement économique observé depuis fin 2022, avec un rattrapage seulement partiel des pertes passées de productivité. Ainsi, le taux de chômage continuerait de progresser, tout en restant inférieur à 8 % en 2025, avant de reprendre sa trajectoire baissière à la faveur de la reprise de l'activité.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

(révisions par rapport à septembre 2023 en italique)	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel ^{a)}	2,5	0,8 (0,9)	0,9	1,3	1,6
	-	- 0,1 (0,0)	0,0	0,0	-
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,8	1,7
	-	- 0,1	- 0,1	0,0	-
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,8	2,2	1,9
	-	- 0,2	0,0	0,1	-
Pouvoir d'achat par habitant	- 0,1	0,7	0,8	0,5	0,7
	-	0,1	0,1	0,0	-
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,3	7,6	7,8	7,6
	-	0,1	0,1	0,0	-

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de septembre 2023, fondée sur les comptes trimestriels du 31 août 2023, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis.

a) Pour 2023, la projection de croissance du PIB réel est indiquée sur la base des dernières informations disponibles (résultats détaillés des comptes trimestriels du 30 novembre 2023 et enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France de début décembre 2023). Le chiffre entre parenthèses correspond à la projection finalisée le 30 novembre, sur la base des comptes nationaux trimestriels du 31 octobre 2023.

Sources : Insee pour 2022 (comptes nationaux trimestriels du 31 octobre 2023), projections Banque de France sur fond bleu.

1.2 LA LOI DE FINANCES POUR 2024 ET SES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'inflation et les mesures de revalorisation des rémunérations des fonctionnaires ont conduit à une dégradation anticipée des équilibres des collectivités locales en 2023.

Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales (226,2 milliards d'euros) ont progressé de 5,8 % en 2023 en raison :

- d'une part, des charges à caractère général (57,4 milliards d'euros : achats, contrats de prestations de services...) en augmentation de 9,4 % ;

- d'autre part, des frais de personnel (80,0 milliards d'euros) en hausse de 5,1 %.

Les recettes de fonctionnement (268,3 milliards d'euros) ont progressé, quant à elles, seulement à hauteur de 3,2 % :

- elles ont été partiellement soutenues par les impôts assis sur le foncier, particulièrement dynamiques grâce à la revalorisation des valeurs locatives de 7,1 % ;

- en revanche, le produit de la TVA ralentit après une année 2022 exceptionnelle.

LES MESURES PRINCIPALES :

Les transferts financiers de l'État atteignent 105,2 milliards € dans la loi de finances 2024 à périmètre courant, en hausse de 1,3 % (+ 1,4 Mds €) par rapport à la loi de finances 2023.

Les concours de l'État (54,2 Mds €) totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT) et la TVA des régions.

Ces concours financiers progressent par rapport à 2023, sous l'effet du dynamisme des concours et de nouvelles mesures :

- la loi de finances 2024 renforce son soutien aux collectivités avec la pérennisation du fonds vert augmenté à 2,5 milliards €
- afin de réduire les délais de délivrance des cartes d'identité et passeports, l'État augmente la dotation pour les titres sécurisés de 52,4 à 100 millions € en 2024
- la dotation de subventions exceptionnelles pour soutenir les communes en difficultés est reconduite au même niveau que 2023 soit 10 millions €
- la loi de finances 2024 crée une dotation de 5 millions € pour le plan national contre les violences aux élus.

Une enveloppe supplémentaire de 7 milliards € en crédits de paiement est proposée dans la loi de finances 2024. Elle couvre tous les secteurs d'activité et acteurs afin de soutenir les principaux leviers de planification écologique :

- la rénovation des bâtiments et logements : + 0,8 milliard €
- la décarbonation des mobilités : + 1,4 milliard €
- la préservation des ressources : + 1,2 milliard €
- la transition énergétique : + 1,1 milliard €
- la compétitivité verte : + 1,7 milliard €
- le fonds vert en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique : + 0,8 milliard €.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1,8 milliard € pour 2024 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est renouvelée au même niveau que l'année passée à 212 millions €.

De plus, afin d'augmenter les investissements en faveur de la transition écologique, l'État renforce le verdissement de ces dotations. Engagé lors de la loi de finances pour 2023, l'objectif de financement de

projets concourant à la transition écologique est accru à 30 % pour la DSIL (contre 25 % auparavant) et introduit à hauteur de 20 % pour la DETR et de 25 % pour la DSID.

Ainsi, la part consacrée à la transition écologique atteindra 0,5 milliard € en 2024 soit 25 % de ces dotations.

La DGF 2024 est fixée à 27,2 milliards €. Elle est abondée de 320 millions € en 2024, dont 190 millions € concentrés sur les dotations de péréquation des communes réparties comme suit :

- 150 millions € pour la Dotation de solidarité rurale
- 140 millions € pour la Dotation de solidarité urbaine

Les 30 millions € restants comptent pour un tiers dans l'abondement de la dotation d'intercommunalité, composante péréquatrice de la DGF perçue par les EPCI à fiscalité propre. En effet, 60 millions € supplémentaires viendront s'ajouter à la dotation d'intercommunalité par écrêtement de la dotation de compensation de la DGF des EPCI

Le montant du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) atteint 7,1 millions € pour 2024 soit une hausse de 6 %. Cette évolution est due à l'augmentation tendancielle du fonds (+ 364 millions €), mais également à l'élargissement de l'assiette (+ 250 millions €). En effet, les dépenses d'aménagement des terrains vont redevenir éligibles au FCTVA, dépenses qui avaient été exclues des dépenses éligibles depuis le 1^{er} janvier 2021. Pour l'État, cette disposition doit permettre « de soutenir notamment les opérations d'aménagement de terrains sportifs, à moins d'un an des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ou les opérations d'aménagement d'espaces verts et naturels ».

Pendant la crise sanitaire, les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité ont été mises à l'arrêt. Depuis, les nombreuses demandes saturent le service et augmentent les délais de délivrance.

Pour réduire ces délais, **l'État abonde la Dotation des titres sécurisés (DTS) jusqu'à 100 millions € en 2024** afin d'accompagner les communes équipées de stations d'enregistrement.

De plus, la répartition de la DTS est modifiée. Celle-ci était composée d'une part forfaitaire de 9 000 € par station d'enregistrement et d'une part variable fonction du nombre des demandes enregistrées.

Le projet de loi de finances (PLF) propose de répartir, à compter du 1^{er} janvier 2024, cette dotation en fonction :

- du nombre de stations d'enregistrement
- du nombre de ces demandes enregistrées au cours de l'année précédente
- de l'utilisation d'une plateforme de prise de rendez-vous en ligne.

Afin d'inciter à la rénovation lourde des logements sociaux, **la loi de finances exonère de taxe foncière sur les propriétés bâties les logements sociaux ayant fait l'objet d'une importante rénovation au même titre que les programmes neufs de logements sociaux.** Cette exonération sera compensée par l'État, en se basant sur le taux de TFPB appliqué en 2023.

L'exonération de 15 ans commence l'année suivant l'année d'achèvement des travaux.

Pour bénéficier de cette exonération, plusieurs critères sont à respecter :

- Un représentant de l'État dans le département délivre un agrément à partir du 1^{er} janvier.
- La construction de ces logements date de plus de 40 ans au moment du dépôt de la demande d'agrément.
- À la construction, ces logements ont bénéficié d'un prêt réglementé ou ils bénéficient d'une convention à l'aide personnalisée du logement depuis leur construction.
- Les travaux permettent une nette amélioration du classement du logement en termes de performance énergétique et environnementale ; passant d'un classement « F » ou « G » à « B » ou « A ». Pour les logements situés en Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte ou La Réunion, le classement attendu sera fixé par décret.
- Les travaux permettent aux logements de respecter des normes d'accessibilité, de qualité sanitaire (réseau d'eau, qualité air intérieur, ...) ou de sécurité d'usage (ascenseur, électricité, gaz,...).

L'exonération sera portée à 25 ans si la demande d'agrément est réalisée entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2026.

Afin d'améliorer la performance énergétique des logements, la loi de finances offre aux collectivités la possibilité d'instituer des **exonérations de TFPB** comprises entre 50 % et 100 % de la part qui leur revient. Sont éligibles :

- Les logements de plus de 10 ans du fait de travaux de rénovation (supérieurs à 10 000 € sur un an ou 15 000 € sur 3 ans). Cette exonération s'applique pendant 3 ans.
- Les logements neufs dont le niveau de performance énergétique est supérieur à celui imposé par la loi. Cette exonération s'applique pendant 5 ans.

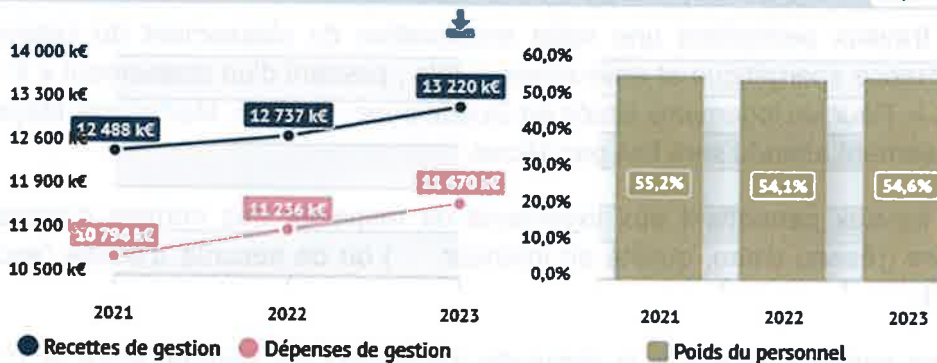
Ces exonérations s'appliquent à compter de l'année 2025 si une délibération est prise par la commune avant le 28 février 2024.

1.3 NIVEAU D'ÉPARGNE 2023 ET MARGES DE MANŒUVRE 2024

Principales données :

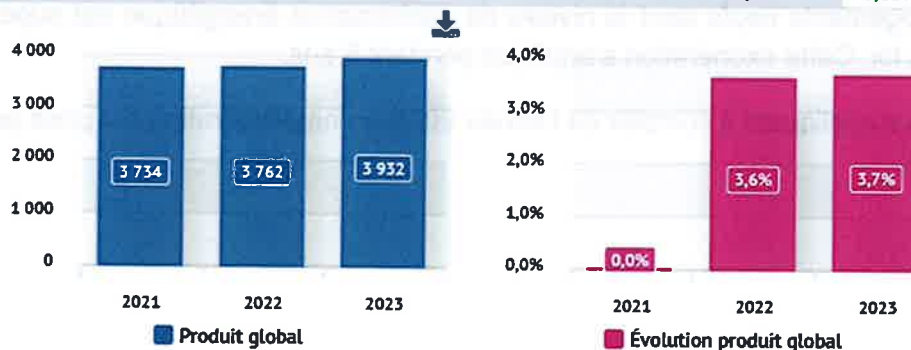
Structure de fonctionnement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	+/-
Recettes de gestion (en K€)	12 488	12 737	13 220	+2,89%
Dépenses de gestion (en K€)	10 794	11 236	11 670	+3,98%
Poids du personnel (en K€)	55,2%	54,1%	54,6%	-0,49%



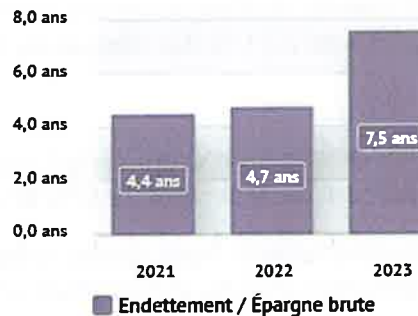
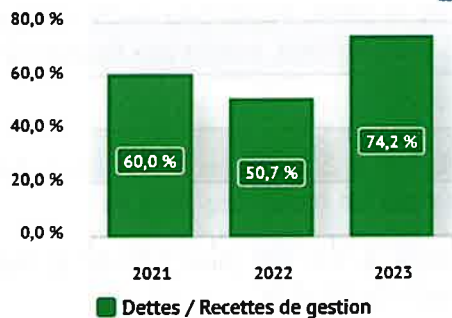
Fiscalité

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	+/-
Effet taux ménages	0,0%	-0,0%	0,0%	-0,0%
Fiscalité ménages (en K€)	3 734	3 762	3 932	+2,62%
Effort fiscal	1,4%	1,4%	1,4%	+0,03%



Endettement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	+/-
Dettes / Recettes de gestion	60,0%	50,7%	74,2%	+11,23%
Endettement / Épargne brute	4,4ans	4,7ans	7,5ans	+30,51%
Annuité dette / Recettes gest°	6,0%	5,8%	6,9%	+6,79%
Dettes par hab. / moy. nationale	62,6%	54,5%	82,7%	+14,93%



Synthèse :

Lors du rapport sur le compte administratif 2023, ces évolutions pourront être regardées plus finement considérant qu'il s'agit d'un rapport uniquement rétrospectif.

Les pourcentages d'évolution présentés ci-dessous représentent la variation annuelle moyenne entre les comptes administratifs 2022 et 2023 (provisoire).

En 2023, les **recettes** de gestion évoluent plus favorablement que sur la période précédente, et en l'occurrence de 3,8 % et s'établissent en volume à 13,2 M€ (soit 1 219,00 € /hab.).

Les dotations et participations (R74) augmentent de 0,6 % alors qu'elles diminuaient sur la période précédente. La DGF augmente de 1,9 %.

Les recettes fiscales augmentent de 8,3 % en raison de l'inflation.

Les **dépenses** de gestion sont stables (hors chapitres 66, 67 et 042, elles évoluent de 3,9 % et s'établissent en volume à 11,7 M€ (soit 1 076,1 € /hab.).

Les dépenses de personnel (D012) augmentent de 4,8 %, en forte augmentation en raison de décisions gouvernementales non compensées.

Les charges à caractère général (D011) augmentent de 4,9 %. Elles ont été maîtrisées malgré l'inflation.

Les dépenses de gestion courante (D65) diminuent de 1,3 %.

Compte tenu des évolutions des dépenses et recettes de gestion :

L'épargne de gestion augmente de 3,2 % alors qu'elle était en diminution sur la période précédente.

En prenant en compte les frais financiers, **l'épargne brute diminue de 5,5 %.**

Pour mémoire, la préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute est le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative). Comme les trois dernières années, notre capacité

d'autofinancement (CAF) indique toujours que l'excédent de fonctionnement permet de rembourser la dette et de financer au moins partiellement nos investissements.

Afin de garantir nos marges de manœuvre pour les exercices suivants, il convient de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement notamment l'optimisation des charges de gestion courante sur les équipements afin de maîtriser leur impact sur le fonctionnement. Il s'agit également de poursuivre la recherche de financement hors levier fiscal.

En prenant en compte le remboursement du capital de la dette, **l'épargne nette est positive**. Elle diminue de 17,7 %, et représente 22,1 % des dépenses d'équipement brut, stable par rapport à l'an dernier.

Les dépenses d'investissement (hors dette) s'établissent à 3,2 M€ (soit 291,50 € /hab). Parmi elles, les dépenses d'équipement représentent 99,9 % et ressortent en baisse de 14,4 %.

Les recettes d'investissement (hors dette) s'établissent à 1,3 M€ (soit 115,30 € /hab). Parmi elles, les subventions représentent 30,9 % et ressortent en baisse de 66,4 %.

Le volume d'emprunt contracté en 2023 est de 4,0 M€ (368,80 € /hab).

L'endettement s'établit à 9,8 M€ (soit 904,20 € /hab). La capacité de désendettement est de 7,4 années.

Résultats 2023	
	Exécution du budget Ville
recettes de fonctionnement (ordre et réelle) 2023	13 600 451,58 €
dépenses de fonctionnement (ordre et réelle) 2023	13 128 809,66 €
résultat 2023	471 641,92 €
report du résultat de fonctionnement 2022	823 255,54 €
résultat global de fonctionnement 2023	1 294 897,46 €
recettes d'investissement (ordre et réelle) 2023	7 992 050,08 €
dépenses d'investissement (ordre et réelle) 2023	4 582 377,40 €
résultat 2023	3 409 672,68 €
report du résultat d'investissement 2022	-1 140 634,40 €
Apurement comptes 1069	-12 669,39 €
résultat global d'investissement 2023	2 256 368,89 €
restes à réaliser en recettes	2 826 113,00 €
restes à réaliser en dépenses	1 394 006,23 €
solde des restes à réaliser	1 432 106,77 €
Résultat d'investissement avec RAR	3 688 475,66 €
Résultat global de l'exercice	4 983 373,12 €
Affectation proposée du résultat	1 294 897,46 €
R002 en fonctionnement	1 294 897,46 €
R1068 en investissement	

Les montants annoncés sont provisoires dans l'attente du compte de gestion.

À « l'atterrissage » 2023, les résultats provisoires de fonctionnement permettraient de dégager un excédent de 1 294 897,46 € contre 1 950 672,84 € en 2022.

Le résultat global d'investissement (hors restes à réaliser) est excédentaire de 2 256 368,89 €. Le solde des restes à réaliser est fortement positif. Il est donc inutile d'abonder le compte 1068. Aussi, il est proposé d'inscrire le résultat total en 002.

Les résultats 2023 sont donc positifs et permettent d'envisager une proposition budgétaire conforme à la projection pluriannuelle d'investissement.

2. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Les dossiers de l'année 2024 :

Requalification de l'ancienne usine J.-B. Martin :

Sont à prévoir sur le budget 2024, l'acquisition du bâtiment pour 1 600 000 € auxquels s'ajoutent les frais de notaire puis la revente concomitante à l'opérateur GCC pour 150 000 €. Ensuite, la Ville sollicitera l'encaissement du fonds friches obtenu pour l'opération pour un montant de 1 450 000 €.

Si les actes ne devaient pas être concomitants, un emprunt à court terme serait contracté.

La Ville est accompagnée par la Serl pour la validation des ventes en l'état futur d'achèvement (Vefa) et pour le suivi juridique par le cabinet de notaires BREMENS et le cabinet de géomètres Argeol.

Pour mémoire :

- Le bâtiment sera investi par la COR pour installer son siège pour 2 927 m² principalement dans l'aile Est ;
- Le Département installera la maison du Rhône, le plateau technique de voirie et la médiathèque pour 2 712 m² ;
- La Ville de Tarare investira pour l'école de musique pour 884 m² ;
- GCC aménagera 250 m² pour son propre compte.

Parallèlement, des négociations sont toujours en cours entre l'établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (Epora) et le magasin Création et déco pour son rachat puis sa démolition, ainsi qu'entre Epora et la société ARM pour le déplacement de la métallerie sur Tarare et la création d'un parking au sud du bâtiment. La Ville de Tarare travaille étroitement avec l'architecte des bâtiments de France et les Monuments historiques pour garantir la qualité des aménagements architecturaux et paysagers nécessaires pour accompagner l'intégration du monument historique dans le respect des politiques publiques en matière de biodiversité.

Rétroplanning prévisionnel :

Dates prévisionnelles	Actes
19/10/2023	Promesse de vente SATF / VILLE
13/11/2023	Délibération Ville pour vente à GCC

31/01/2024	Dépôt du permis de construire par GCC
31/01/2024	Promesse de vente Ville / GCC
15/02/2024	Transmissions des avant-contrats de Vefa
21/02/2024	Scission de copropriété
25/03/2024	Délibérations des preneurs pour acquisition en Vefa
15/05/2024	Consultations des entreprises par GCC
30/06/2024	Obtention du permis de construire
30/09/2024	Ventes : SATF/Ville SATF/ EPORA (pour Création et Déco) Ville/GCC
01/10/2024	Signatures des Vefa
31/10/2024	Début des travaux

Tiers-lieu jeunesse :

La Ville de Tarare propose un lieu ressource, innovant, ouvert aux jeunes et à leurs familles en complément de l'offre jeunesse du territoire. Un lieu de rencontres qui favorise la mixité sociale, culturelle et les échanges filles/garçons.

Le lieu situé en bordure du jardin de la halle sera un lieu repère où les jeunes pourront déjà trouver un lieu d'écoute et d'orientation lié aux thématiques de la jeunesse mais aussi un lieu où les questions d'avenir, de formation, de projets sont interrogées avec l'ensemble des partenaires.

Le lieu choisi est central et visible dans la ville.

Cette nouvelle offre s'ancre dans une volonté de co-construction avec les jeunes, leurs parents et les partenaires. Ce lieu se voudrait être ouvert et réactif à l'actualité du territoire et accueillir des événements permettant de renforcer le caractère d'ouverture et d'éducation citoyenne.

Il pourra accueillir les structures de droit commun comme le Point information jeunesse.

Ce projet donne lieu à une nouvelle opération à inscrire au PPI et sera provisionné à hauteur de 200 000 € comprenant l'aménagement du lieu et de ses abords.

Actions concrètes en faveur du développement durable :

Écoles :

- **Tri dans les écoles** : Chaque école pourrait être équipées de poubelles de tri à titre pédagogique afin de sensibiliser les élèves au tri des déchets à l'école et de leur faire connaître l'importance du recyclage dans notre vie quotidienne. Une somme de 5 000 € sera prévue.

- **Cours d'école** : De façon concrète, dès 2024, une école pilote sera choisie et sa cour refaite pour bénéficier d'un espace complètement végétalisé. L'ambition de la Ville est, à terme, de végétaliser l'ensemble des établissements.

Cuves de récupération d'eau pour arrosage : Installée au centre technique municipal, une cuve de 10 000 L sera proposée au budget 2024 pour compléter celle du parking Denave. Dans le même temps, le point de récupération sur l'esplanade du Viaduc sera nettoyé pour être exploité cet été.

Déploiement d'équipement d'énergies renouvelables : Un projet d'ombrières photovoltaïques est planifié sur le parking de la salle Joseph-Triomphe pour une puissance de 292,8 kWc sur 1 324 m² pour une production d'énergie annuelle de 311,8 MWh/an soit l'équivalent de la consommation de 70 foyers. Sans investissement pour la ville. Outre ce projet en partenariat avec Solaire du Rhône, la Ville étudie la pose de panneaux aux abords du futur complexe sportif pour devenir autosuffisant en partenariat avec le Département du Rhône.

Installation de bornes de recharges électriques : Des bornes pourraient être installées en centre-ville et sur les parkings afin de favoriser les déplacements en voitures électriques pour les habitants comme pour les visiteurs. Un projet de super chargeur est en cours d'étude en sortie de ville. Sans coût pour la ville.

Rénovation thermique des bâtiments : Il est prévu la poursuite de la rénovation thermique des bâtiments avec, cette année, le lancement des travaux à l'école élémentaire Plaine.

Inscrit au PPI pour 550 000 €.

Actions en faveur des mobilités alternatives à la voiture : Si la voiture demeure cruciale pour une majorité des Tarariens, la Ville entend promouvoir le recours aux mobilités alternatives. Dans ce cadre, il est souhaité le maintien du « pilier transport » de la Maison du Pouvoir d'Achat qui permet la prise à la charge de la Ville de 50% des abonnements au Car du Rhône. La Ville travaillera par ailleurs avec la COR lors de sa fête du Vélo et entend communiquer au mieux sur le développement prochain du réseau des Cars du Rhône sur Tarare et sur le rôle potentiel du rail dans les déplacements vers Lyon et Roanne.

Végétalisation urbaine : Pour mémoire, la Ville est accompagnée par le CAUE pour élaborer un plan guide apportant une vision d'ensemble et d'avenir pour la ville – document cadre (grandes orientations de plantation et de gestion des espaces publics, plan d'actions et méthodologie) et un référentiel de végétalisation et des bonnes pratiques de gestion.

La volonté municipale est d'avoir une stratégie pour s'adapter aux enjeux climatiques en replantant mieux avec une vision d'ensemble. Pour mémoire, les enjeux de la végétalisation urbaine sont pour la Ville de Tarare :

- Atténuer les effets du réchauffement urbain
- Préserver la ressource en eau
- Adapter la végétalisation au climat de demain
- Améliorer la qualité du cadre de vie (air, bien-être)
- Accueillir et restaurer la biodiversité
- Soutenir une qualité et une singularité paysagère
- Être une référence pour le public, un modèle à suivre
- Création d'îlots de fraîcheur

Santé : La Ville de Tarare dispose d'une offre de soins hospitaliers d'excellente qualité grâce au nouvel hôpital qui comporte un service d'urgences, un scanner, une structure mobile d'urgence et de réanimation (Smur) et des permanences de spécialistes. Elle doit, en revanche, faire face à une situation tendue concernant la médecine de ville. Alors que le nombre de médecins généralistes baisse fortement sur l'ensemble du territoire français, l'accès aux soins pour tous est plus que jamais au cœur des préoccupations de la Ville. Beaucoup de praticiens arrivent aujourd'hui à l'âge de la retraite et les nouvelles générations ne sont pas assez nombreuses pour compenser ces départs. Ce phénomène est notamment dû au niveau insuffisant du *numerus clausus* – c'est-à-dire le nombre d'étudiants en médecine accédant à la 2^e année – pendant les années 1990. Pour les patients, cette situation se traduit par des difficultés croissantes à trouver un médecin traitant. Ceux qui en disposent voient les délais d'attente s'allonger pour obtenir un rendez-vous et les consultations sans rendez-vous sont parfois difficiles à obtenir.

Pour remédier à cette situation, la Ville s'est engagée avec ses partenaires privés et en concertation avec les praticiens du territoire, sur deux projets de constructions de maisons de santé avec un budget initial de 200 000 € :

- Sur l'îlot Ambroise-Croizat
- Face à l'hôpital.

Par ailleurs, elle a accueilli le groupe Laënnec, en urgence en 2023, dans ses locaux pour permettre la poursuite de l'activité des praticiens dans de meilleures conditions d'accessibilité.

Au-delà, la Ville de Tarare étudie la création d'une bourse étudiante en contrepartie d'une installation future. D'autres municipalités se sont également lancées sur cette piste. Enfin, la Ville demeure attentive aux évolutions juridiques et aux solutions innovantes pour dynamiser l'offre de soin tararienne.

Politique de la ville : Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans les départements métropolitains confirme la sortie officielle de Tarare de la géographie prioritaire à compter du 1^{er} janvier 2024 du fait de l'amélioration des indicateurs sociaux économiques.

Le budget de la Ville bénéficiait de 32 500 € en moyenne sur les cinq dernières années en provenance de de l'État et 100 000 € de la COR pour le programme de réussite éducative (PRE). La Ville ne bénéficiera plus du dispositif "vacances apprenantes" permettant le financement des colonies de vacances pour les jeunes en été ni du financement des chantiers jeunes.

Au-delà de la perte financière nette, une année de transition est prévue pour l'exonération des bailleurs sociaux de TFPB en QPV contre le financement d'actions pour le "bien vivre ensemble".

La municipalité souhaite maintenir les actions qui ont permis de sortir de la géographie prioritaire en prévoyant un budget similaire en 2024 avec le soutien de la COR (appel à projets et retour de la charge transférée en 2015 à travers l'attribution de compensation pour un montant de 74 600 €) et du Département (pour le maintien de la prévention spécialisée avec les AJD).

Toutes les autres pistes de financement sont explorées.

Les AJD interviennent sur Tarare avec succès depuis 2019. Cependant, cette action financée par le Département ne devrait plus l'être selon le cahier des charges actuel de la prévention spécialisée et cette mission devrait s'arrêter sur Tarare.

Après échanges, le Département pourrait poursuivre cette mission sur la Ville si :

- l'État s'engage à co-financer celle-ci avec le Département sur la période 2024 - 2028 dans le cadre du Pacte des solidarités (50% de la dépense),

- la Ville participe au financement à hauteur de 25% de la dépense restante à charge par le Département.

Cette charge est estimée à 50 000 €.

Parc Bonnet : Il est étudié, en lien avec la copropriété de l'îlot Burie, une solution de fermeture quasi complète sur l'avenue Charles-de-Gaulle. La présence de ce "refuge", qui est aussi un lieu de passage important pour accéder au parc, facilite la délinquance et les actes d'incivilité. Limiter les accès permettra également un contrôle plus aisé pour les forces de l'ordre.

Concernant le parc de jeux, les toilettes du parc seront complètement réhabilitées et un garde-corps sera installé en haut des gradins qui surplombent "l'araignée". Le sol souple des jeux pour tout-petits sera enlevé et une réflexion globale sera menée sur l'avenir de l'ensemble des jeux du parc afin de proposer aux enfants et à leurs accompagnateurs un site plus agréable. La question des nuisances sonores soulignées par les habitants devra être intégrée à la réflexion.

Propreté urbaine et gestion des nuisibles : Afin de pallier les désordres produits par la présence de points d'apports volontaires en milieu urbain et au manque de moyens consacrés pour les résoudre, la Ville de Tarare propose de créer une brigade spéciale pour garantir la salubrité, avec refacturation à la COR, compétente juridiquement, afin de ne pas faire peser une triple peine aux contribuables tarariens (TEOM + désordres + dépense municipale). De même, ces points d'apports volontaires favorisent grandement la prolifération des nuisibles et particulièrement des rats. La Ville de Tarare dépense environ 20 000 € par an pour lutter contre ces nuisibles. La dératisation de ces points serait refacturée également.

Fête des Mousselines : Dès 2024, la fête des Mousselines se prépare tant financièrement que techniquement. Financièrement, il s'agit d'anticiper les achats nécessaires et de trouver les financements publics et privés possibles. Un fonds de dotation serait créé par la Ville de Tarare pour la culture de façon générale et ponctuellement pour cet événement.

L'objet du fonds serait de développer ou favoriser des activités d'intérêt général en lien avec le territoire de Tarare et en particulier de réaliser ou soutenir des actions :

- à caractère culturel et/ou patrimonial afin de promouvoir la valorisation et la protection du patrimoine de Tarare et sa région ;
- à caractère environnemental afin de promouvoir et de mettre en œuvre la transition énergétique ;
- à caractère éducatif et social afin de protéger, accompagner et soutenir les plus fragiles et les plus jeunes en mettant en œuvre les valeurs de solidarité de la ville de Tarare et de ses habitants.

Dans cette perspective, le fonds de dotation interviendrait en qualité de fonds opérationnel ou de redistribution auprès d'organismes d'intérêt général, participerait à la réalisation ou au financement de projets culturels, artistiques, patrimoniaux, éducatifs, sociaux et environnementaux et ce, dans une approche intergénérationnelle.

Constitué pour une durée illimitée, il aurait pour ressources, hors dotation de base, des dons manuels issus d'une campagne d'appel public à la générosité autorisée, des revenus des biens et valeurs de toute nature lui appartenant ; des éventuelles recettes provenant des services rendus par le fonds dans le cadre de son objet social ; de toute autre ressource non interdite par la réglementation.

Pour 2024, un budget de 50 000 € sera provisionné pour préparer la fête.

Point-à-temps automatique (Pata) (réparations de voirie) en fonctionnement : Dès cette année, les dépenses de réparation de voirie seront comptabilisées en fonctionnement alors qu'elles étaient précédemment en investissement. Cette décision imposée par la trésorerie vient directement impacter l'autofinancement. Le montant des dépenses varie en fonction de besoin, la ville dispose d'un marché à bon de commande.

Maintenance informatique : La COR a souhaité réécrire sa compétence informatique pour éclaircir son champ d'intervention jugé à la fois trop large pour elle et parfois trop réducteur pour les communes. Alors que toutes nos dépenses informatiques étaient devenues intercommunales (hormis consommables et services régaliens) et que le transfert de charges a eu lieu dans ce sens en 2019, certaines de ces dépenses (voir tableau ci-dessous) seront à nouveau à la charge de la commune sans révision des attributions de compensation. Cette modification des statuts n'ayant pas été validée par la préfecture à ce jour, le projet de budget est construit sans modification pour le moment. Une décision modificative pourrait intervenir en cours d'année à hauteur de 40 000 € (enveloppe contrat de maintenance, messagerie élus et connexions Internet).

SOCLE COMMUN COR	COMPÉTENCE COMMUNALE
Datacenter (matériel réseau, hébergement des données, maintenance curative et préventive, sauvegarde et cybersécurité).	Logiciels et services spécifiques (logiciels, matériels, réseaux, maintenance, assistance utilisateurs).
Matériel informatique agents (ordinateur fixe/portable, maintenance et assistance utilisateurs).	Informatique élus (matériel, messagerie et assistance).
Messagerie agents.	Multimédia (systèmes de visioconférences, vidéoprojecteurs, etc...).
Progiciels commun (RH, finances, gestion relations citoyens, cimetière, urbanisme, suite bureautique).	Connexions internet.
Reprographie (COR, communes et écoles).	
Tiers de télétransmissions.	

2.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

FISCALITÉ

Il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition en vigueur depuis 2014 :

- Taxe foncière sur bâti : 35,08 %
- Taxe foncière sur non bâti : 68,79 %.
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 17,11 %

En 2023, les bases s'élevaient à 10 817 339 pour la taxe foncière sur bâti et 53 772 pour la taxe foncière sur le non bâti. L'augmentation des bases est estimée à 3.9 %. L'augmentation de produit fiscal pourrait être de 179 452 € portant le compte 73111 de 4 601 340 € à 4 780 792 €.

CONCOURS DE L'ÉTAT

L'État est le premier contributeur au budget des collectivités. Chaque année, il attribue aux communes un ensemble de concours financiers composés notamment de dotations financières tant en fonctionnement qu'en investissement, dont la dotation globale de fonctionnement (DGF).

L'ensemble de ces aides financières appartiennent au périmètre des concours financiers de l'État.

Le montant de la DGF, la principale des dotations, est fixé chaque année par la loi de finances.

La répartition des dotations aux collectivités dépend de nombreux critères dont le nombre d'habitants de la collectivité, sa situation géographique, sa superficie, le revenu de ses habitants, sa richesse fiscale, sa longueur de voirie, etc.

Les dotations peuvent varier à la hausse ou à la baisse en cas de variation démographique importante ou lorsque deux collectivités fusionnent par exemple.

À défaut de notification pour le moment, les prévisions se baseront sur les montants encaissés l'an dernier.

Les dotations de compensation, pour stabiliser les budgets locaux

La plupart des dotations versées par l'État s'inscrivent dans une logique de compensation. Le plus souvent, elles ont été créées **en contrepartie d'une mesure nouvelle** (par exemple : suppression d'un impôt local ou transfert de compétence). Il peut s'agir de :

- Contribuer à la compensation des charges générales des collectivités. C'est notamment l'objet des parts forfaitaires de la DGF ; 1 081 323 € pour Tarare en 2023.
- Compenser les allègements d'impôts locaux et les pertes dues à la suppression de la taxe professionnelle (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle DCRTP) ; 540 018 € pour Tarare
- Compenser la charge de TVA que les collectivités et leurs groupements supportent sur leurs dépenses d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement, notamment en matière d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Ce fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), prélevé sur les recettes de l'État, est forfaitaire, il constitue la principale aide de l'État aux collectivités locales en matière d'investissement.

Les dotations de péréquation, pour réduire les inégalités entre les collectivités

Les dotations de péréquation sont versées **aux collectivités les plus défavorisées** ; elles ont pour but de réduire les inégalités de ressources des collectivités par rapport à leurs charges. La plupart sont intégrées dans la dotation générale de fonctionnement (DGF) :

En 2023, il s'agit de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) 1 686 391 € pour Tarare et de la dotation nationale de péréquation (DNP) 125 766 € pour Tarare.

Les dotations et subventions d'investissement

L'État attribue des subventions aux collectivités qui portent des projets d'investissement. C'est notamment l'objet de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et du fonds vert. Chaque année, la Ville présente tous les dossiers éligibles pour bénéficier de ces dotations.

RELATIONS AVEC L'EPCI

La Ville de Tarare utilise trois services mutualisés proposés par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à savoir la Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien pour un montant global de 44 004 € (services d'instruction des autorisations droits des sols (ADS), assistance à la passation des marchés publics et conseil en énergie partagé).

La Ville de Tarare met à disposition des communes son archiviste pour un montant de 7 506,86 € en 2023.

L'EPCI intervient financièrement, au titre de la politique de la ville, sur les actions menées dans le cadre de la programmation annuelle : en 2023, pour un montant de 12 500 € pour la Ville et 50 000 € pour le programme de réussite éducative (Centre communal d'action sociale CCAS).

L'EPCI intervient également aux côtés de la Ville de Tarare sur le programme Action cœur de ville (voir ci-dessous).

Les recettes des spectacles de l'EPCI ayant lieu au théâtre de Tarare sont encaissées par la Ville et remboursées pour un montant de 2 656 € en 2023. En 2024, la COR versera à la Ville de Tarare une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000,00 € qui a pour objectif de spécifier les modalités pratique d'un partenariat culturel.

La Ville encaisse, via l'EPCI, les recettes liées aux toitures photovoltaïques (école Voltaire, CTM et salle des fêtes Joseph-Triomphe) pour 588,20 €.

La dotation de solidarité communautaire et la dotation d'entretien de voirie sont inchangées respectivement 366 989 € et 19 441,20 €.

La Ville demande la restitution des charges transférées en 2015 pour financer la politique de la ville à hauteur de 74 600 € donc l'attribution devrait passer de 1 332 812,79 € à 1 407 412,79 €

La Ville verse une redevance spéciale de 20 682,64 €. Les facturations de l'EPCI pour les passages en déchetterie sont d'un montant de 8 010,00 €.

AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes du théâtre (billetterie et subventions) viennent couvrir presque la totalité des dépenses hors ressources humaines grâce à la qualité de sa programmation et l'optimisation de ses dépenses au quotidien.

La Ville de Tarare est toujours confrontée à l'absence de réponse du rectorat au sujet de la compensation des dépenses supplémentaires faisant suite à la loi Blanquer pour une école de la confiance.

Pour mémoire, la Ville de Tarare sollicite l'État au titre de la compensation du financement des classes sous contrat d'association pour les 3/6 ans depuis 2020 et cette loi du 26 juillet 2019. Depuis l'intervention de la loi Blanquer, la commune est contrainte à subventionner les classes maternelles des écoles privées alors que, précédemment, l'obligation ne portait que sur les classes élémentaires. Il s'agit donc d'une dépense supplémentaire pour la Ville vers l'école privée. Cette nouvelle subvention est importante car elle est calculée sur les dépenses réalisées par la Ville dans ses écoles maternelles notamment sur ses dépenses RH. Or, la Ville de Tarare avait fait le choix, bien avant 2019, de recruter un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem) par classe de maternelle. La loi Blanquer n'a pas engendré un coût supplémentaire pour les écoles publiques mais une dépense nouvelle vers les écoles privées sous contrat pour leur permettre d'accueillir les enfants de moins de 6 ans.

Pour illustrer : en 2019, la Ville a versé 131 611 € et en 2020, 261 499 € comprenant les élémentaires et les maternelles. Les montants peuvent varier tous les ans à la marge et la compensation de cette dépense nouvelle intervenue depuis la loi Blanquer est demandée.

Depuis la demande en septembre 2020, les justifications aux services du rectorat sont constantes et transparentes sans que, pour autant, il ait été possible d'obtenir une notification sur le montant attribué. Monsieur le Recteur s'était engagé à fournir une réponse au plus tard le 31 décembre 2022. Malgré les relances après cette date, la Ville n'a toujours pas de réponse.

En 2022, seule la part des élémentaires et la part précédemment consentie par la Ville sur les maternelles ont été versées. En 2024, comme en 2023, il est proposé de prévoir à nouveau la somme complète (maternelles et élémentaires selon les critères de la loi Blanquer) afin de ne pas pénaliser davantage le groupe scolaire privé mais son versement n'interviendrait qu'à compter de la décision du rectorat.

La Ville de Tarare envisage un recours contre les services de l'État.

2.2 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE GESTION HORS PERSONNEL ET SUBVENTIONS

Comme l'ensemble des communes, la Ville de Tarare fait face à une conjoncture budgétaire de plus en plus difficile. Alors que nos recettes progressent peu, nos dépenses sont de plus en plus importantes à niveau de service égal. Le ratio de rigidité en témoigne : en 2021, il était de 49 % alors que fin 2023, il est estimé à 70 %.

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet de mesurer le poids, au sein du cycle d'exploitation, de ces charges structurelles également dites obligatoires, rigides voire incompressibles.

Sont considérées comme des charges structurelles les charges de personnel qui comprennent, outre la rémunération du personnel et les charges sociales, les charges de personnel extérieur à la structure, les impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations, ainsi que les contingents et participations obligatoires et les intérêts des emprunts et dettes payés par la structure.

Le ratio de rigidité est le rapport établi entre les charges structurelles et les produits réels d'exploitation de la structure.

La Ville ne cesse de compresser ses dépenses pour éviter l'effet ciseau.

Toutefois, en 2024, la Ville de Tarare maintiendra son niveau et sa qualité de service aux Tarariens.

Ainsi les dépenses liées notamment à l'entretien des espaces verts (148 000 € comprenant les replantations, le désherbage, les brigades vertes, l'entretien des parcs...), aux spectacles (235 000 €) malgré la hausse des taxes, à l'éducation avec le maintien d'une Atsem par classe de maternelle et l'augmentation des crédits scolaires, et surtout la jeunesse avec la création d'un tiers-lieu jeunesse en plein cœur de Tarare.

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) rebasculé la charge des contributions ENEDIS aux pétitionnaires (Article L 342-2 du Code de l'énergie).

Afin de préparer la fête des Mousselines, 50 000 € seront budgétés.

SUBVENTIONS À VERSER

En 2023, à nouveau, la Ville a maintenu son soutien financier aux associations à travers une enveloppe habituelle de 1 130 000 € hors organisme de gestion de l'enseignement catholique (Ogec) Notre Dame (toujours pas compensée par l'État). Elle propose de le reconduire en 2024 à même hauteur.

La Ville participera pour 2024 au fonctionnement du centre communal d'action sociale (CCAS) pour 145 000 € (montant pouvant évoluer en fonction des crédits inscrits en assurance) + 74 600 € (retour sur attribution de compensation de la COR faisant suite à la fin du contrat de ville).

Dans les dépenses de gestion et tout particulièrement sur le chapitre 65, la Ville porte directement désormais le remboursement transport des particuliers. En effet, la Ville de Tarare est engagée depuis de nombreuses années, de façon constante, pour favoriser la mobilité des Tarariennes et des Tarariens.

PERSONNEL : PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE ET DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES EFFECTIFS

En 2023, de nombreux recrutements sur de nouveaux postes sont intervenus :

- Renfort au CTM avec un agent polyvalent, une assistante administrative, un électricien, deux adjoints techniques pour la propreté
- Renfort au service police municipale avec un agent de surveillance de la voie publique (ASVP)
- Renfort à la médiathèque avec l'arrivée d'un adjoint du patrimoine
- Renfort au service solidarités et cohésion sociale avec l'arrivée d'un adjoint d'animation
- Une juriste.

Plusieurs recrutements sont actés pour 2024 :

- Un adjoint administratif chargé de la gestion des marchés publics
- Un policier municipal
- Un technicien voirie

D'autres recrutements sont en débat pour 2024 :

- adjoints techniques pour le CTM (espaces verts – voirie manifestation) dont 2 remplacements suite à des départs en retraite
- 1 animateur responsable du service animation
- 1 instructeur urbanisme
- 1 animateur pour le tiers-lieu jeunesse
- 1 économiste de flux
- 1 adulte-relais médiateur jeunes
- 1 ASVP
- 1 mi-temps administratif à partir de septembre pour la préparation de la fête des Mousselines.

Ces recrutements seraient nécessaires pour maintenir la qualité du service public mais en débat au regard des nombreuses décisions prises par l'État qui impactent lourdement le budget RH. Notamment, les reclassements intervenus en 2022 avec des avancements d'échelon désormais plus fréquents mais aussi les revalorisations salariales de 2023 qui viendront impacter totalement l'année 2024 :

- L'augmentation de la valeur du point de 1.5 % au 1^{er} juillet 2023.

- La revalorisation indiciaire des bas salaires intervenue en mai 2023 suite à la revalorisation du Smic. Entre janvier et juillet 2023, 60 agents payés à l'indice minimum ont ainsi bénéficié d'une augmentation de 4 %.
- Une revalorisation des grilles indiciaires des catégories C et B avec un ajout de 1 à 9 points.

D'autres revalorisations sont aussi intervenues telles que la prise en charge de l'abonnement transports qui passe de 50 à 75 % au 01/09/23 ou l'indemnisation des jours placés sur un compte épargne temps (CET) qui augmente à compter du 1^{er} janvier 2024 et qui porte l'indemnisation à 150 € au lieu de 135 € pour la catégorie A, 100 € au lieu de 90 € pour la catégorie B et 83 € au lieu de 75 € pour la catégorie C.

À compter du 1^{er} janvier 2024, 5 points d'indice sont ajoutés pour l'ensemble des agents, soit environ 290 € par an et par agent.

Par ailleurs, la collectivité a décidé d'augmenter la valeur faciale des titres restaurant attribués aux agents à 7,50 € au lieu de 7,00 € et de fixer la participation de l'employeur à 60 % au lieu de 50% précédemment, ce qui représente une augmentation sur l'année d'environ 18 000 €.

Au niveau des cotisations patronales, à ce jour, seule est connue une augmentation de la cotisation accident du travail qui passe de 1.52 % à 1.55 %

	2021	2022	2023	2024-estimatif
Nombre de fonctionnaires	120	118	110	114
Nombre de contractuels	21	27	40	48
Nombre d'emplois aidés	9	8	7	8
TOTAL EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE	150	153	157	170
Hommes (fonctionnaires)	48	47	42	44
Femmes (Fonctionnaires)	72	71	68	70
Nombre de travailleurs handicapés	9	9	7	7
Temps non complet (fonctionnaires)	3	3	3	3
Nombre de départs	1	6	13	3
Nombre d'arrivées		6	17	16
1e demande de disponibilité			1	
Catégorie A	11	12	11	12
Catégorie B	17	15	17	20
Catégorie C	113	118	122	130
Emploi fonctionnel	1	1	1	1
Collaborateur de cabinet	1	1	1	1
Filière administrative	34	36	36	39
Filière technique	58	60	61	67
Filière sociale	20	19	16	16
Filière sportive	1	1	1	1
Filière culturelle	5	6	7	7
Filière animation	17	17	25	27
Filière police municipale	6	6	4	5
Dépenses de personnel	6 169 108 €	6 307 437 €	6 375 550 €	6 500 000 €

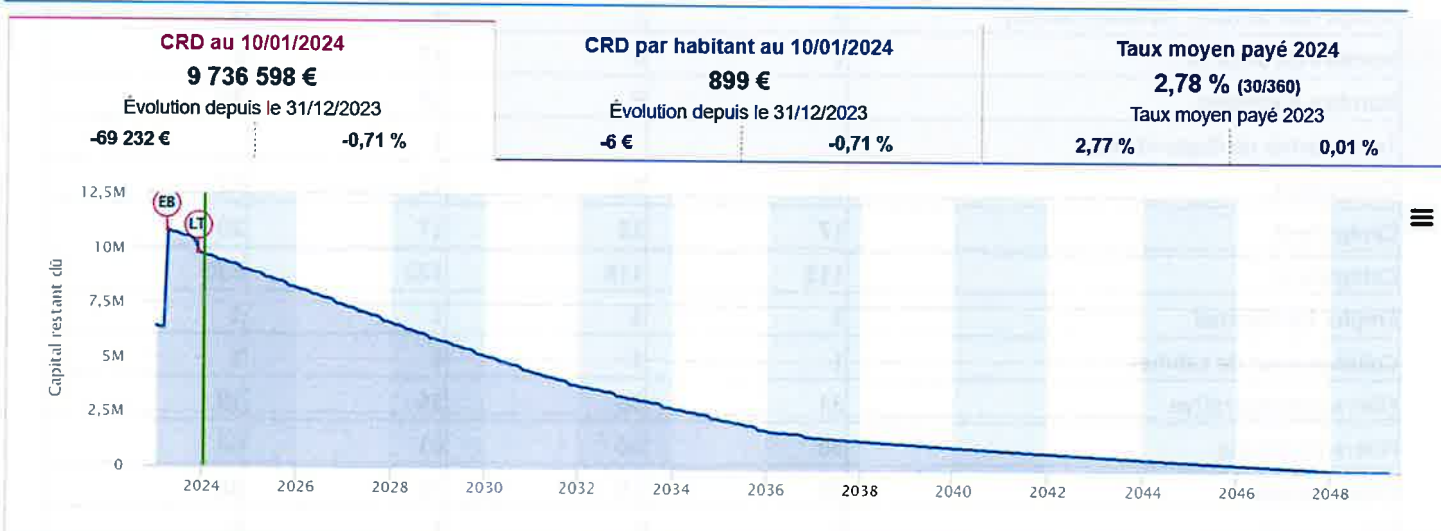
Traitement indiciaire fonctionnaires	2 670 000 €	2 737 116 €	2 520 307 €	2 831 000 €
Nouvelle bonification indiciaire	27 200 €	31 736 €	28 182 €	24 000 €
NBI nombre de bénéficiaires	35	38	33	27
Régime indemnitaire	345 000 €	407 044 €	428 397 €	435 000 €
Montant rémunéré heures supplémentaires	65 000 €	60 436 €	55 792 €	65 000 €
Nombres d'agents concernés	62	68	75	75
Nombre d'heures rémunérées	3700	3514	2893	3500
Avantage en nature (nb d'agents)	13	9	5	5
<i>Véhicule de fonction</i>	1	1	1	1
<i>Logement de fonction</i>	7	6	3	3
<i>Repas</i>	4	2	2	2
Montants des avantages en nature	15 604 €	14 208 €	9 744 €	9 800 €
<i>Véhicule de fonction</i>	923 €	923 €	1 611 €	1 620 €
<i>logement de fonction</i>	12 881 €	11 005 €	6 141 €	6 180 €
<i>repas</i>	1 800 €	2 280 €	1 992 €	2 000 €
Temps de travail (selon accord RTT applicable depuis le 1 er janvier 2002)	1670/an	1607/an	1607/an	1607/an

2.3 INVESTISSEMENT

DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2024 :

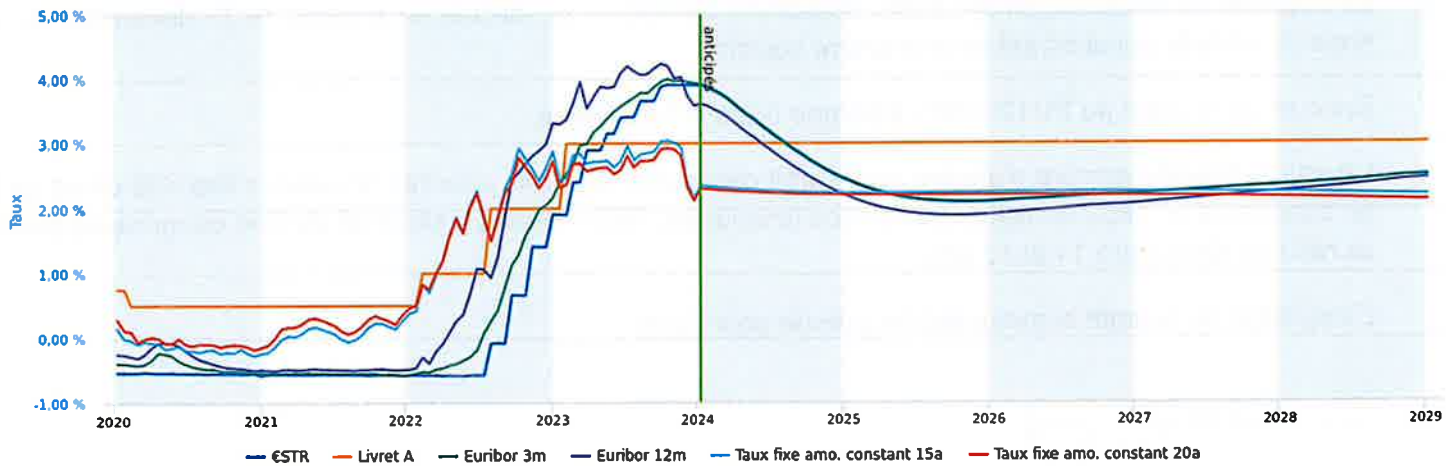
57.30 % de la dette est à taux fixe. La Ville est toujours cotée A1 sur la charte Gessler, indicateur très favorable qui lui a permis d'emprunter à nouveau malgré la crise.

Le stock de dette représente 899 €/habitant soit légèrement au-dessus du ratio de la strate de référence nationale des communes de 10 000 à 30 000 habitants qui est de 886 €/habitant.



L'emprunt de 4 M€ contracté l'an dernier pour financer le complexe sportif a relancé la courbe d'endettement reléguant l'extinction à 2048.

Le marché boursier s'annonce plus favorable en 2024 et pourrait permettre de sortir du taux variable indexé sur le livret A et aller vers un taux fixe dès que possible.



Portefeuille

			Prochaine échéance	
Contrepartie (nom usuel)	CRD	Indexation	Taux	Date de fin
CE Rhône-Alpes	400 084,11€	Taux fixe à 4,98%	4,98%	25/07/2028
CA CIB	300 770,00€	TAM Postfixé + 1,25%	4,42%	15/04/2030
CA Centre Est	556 376,49€	Taux fixe à 4,93%	4,93%	22/08/2031
CA Centre Est	284 601,92€	Taux fixe à 4,86%	4,86%	02/12/2031
CE Rhône-Alpes	2 662 206,39€	Taux fixe à 2,29%	2,29%	25/01/2036
CDC	1 300 000,00€	Taux fixe à 0,00%	0,00%	03/10/2036
SFIL	402 047,40€	Taux fixe à 1,37%	1,37%	01/04/2031
CDC	3 830 511,24€	Livret A + 0,53%	3,53%	01/04/2048

Répartition par banque

Banque	Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Caisse des Dépôts et Consignations	5 130 511,24€	2	52,69%
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes	3 062 290,50€	3	31,45%
Crédit Agricole Centre Est	840 978,41€	2	8,64%
Société de Financement Local	402 047,40€	1	4,13%
CA Corporate & Investment Bank	300 770,00€	1	3,09%

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement d'une collectivité territoriale se calcule en années, le 31 décembre sur la base du compte administratif de la manière suivante :

Encours de la dette au 31/12/2023 / Épargne brute = 7,4 années.

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la Ville pour rembourser l'intégralité de sa dette en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. La situation devient dangereuse quand ce ratio se situe entre 11 et 13 ans.

L'extinction de la dette communale est prévue pour 2048.

ACTION CŒUR DE VILLE

Depuis 2018, la Ville de Tarare bénéficie du programme Action cœur de ville. Ce plan national répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire.

Élaboré en concertation avec l'association Villes de France, les élus locaux et les acteurs économiques des territoires, le programme porté par l'État vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer l'attractivité économique et résidentielle des villes moyennes.

L'appui aux projets de chaque commune repose sur des cofinancements apportés par les partenaires : au niveau national, plus de 5 milliards d'euros mobilisés sur 5 ans, dont 1 Md € de la Caisse des dépôts en fonds propres, 700 M€ en prêts, 1,5 Md € d'Action Logement et 1,2 Md € de l'Anah pour la première phase de 2019 à 2022.

À l'échelle de la Ville, l'Anah s'est engagée sur des financements représentant plus de 3,4 M€, Action Logement à hauteur de 3,24 M€, la Caisse des Dépôts pour 191 728 € de subvention.

Dans le Rhône, la Ville de Tarare est la seule à avoir été retenue dans le dispositif. Cité de près de 11 000 habitants, cœur d'une agglomération dynamique de 50 000 habitants entre Lyon et Roanne, Tarare s'est lancée depuis 2014 dans une politique d'investissement et de rénovation de ses espaces publics qui s'est déjà traduite par la réalisation de nombreux projets : nouvel hôpital, réouverture du théâtre, rénovation urbaine de l'ensemble des Hauts de Tarare, requalification de plus d'un kilomètre d'espace public (la RN7 qui traverse la cité).

Le plan Action cœur de ville est une remarquable opportunité pour poursuivre, pendant les prochaines années, cette politique d'investissement, d'attractivité et d'innovation. La Ville de Tarare et la COR, collectivités motrices dans ce projet, travaillent en partenariat étroit et bénéficient du soutien de tous les acteurs engagés dans la démarche.

Ce programme se traduit concrètement par la mise en place d'un plan d'actions opérationnel, transversal et multi-partenarial, validé en décembre 2019. Il a été élaboré en concertation avec les partenaires d'Action cœur de ville et résulte de l'actualisation du plan guide de la Ville, effectuée au cours de l'année 2019. Ce plan guide permet à la Ville de disposer d'une stratégie de développement à court, moyen et long terme, avec une intervention différenciée selon les secteurs. Cette stratégie de revitalisation convoque toutes les dimensions d'un projet de ville dans une approche globale et transversale, et se décline en objectifs et actions opérationnels.

Depuis 2020, le programme Action cœur de ville est entré en phase de déploiement des projets. L'année 2023 a permis de lancer, de poursuivre et de finaliser la mise en œuvre de nombreuses actions :

Actions livrées en 2023				
Actions	Maitre d'ouvrage	Montant TTC	Subventions	Livraison
Déploiement du stationnement intelligent	Ville	127 665 €	25 000 € fonds de concours COR 35 000 € Département Soit 47% de subvention du montant TTC	Mise en service en septembre 2023
Aménagement de locaux pour la création d'une crèche associative	Ville	540 978 € (dont 221 760 € pour l'acquisition des locaux)	116 400 € CAF 109 732 € DSIL 72 720 € Département Soit 55% de subvention du montant TTC	Ouverture de la micro-crèche en août 2023
Actions en cours ou lancées en 2023				
Actions	Maitre d'ouvrage	Montant	Subventions	Etat d'avancement
Requalification de l'îlot Cour Royale	COR	1 975 143 €	70% ANAH 30% COR	Acquisition par la COR de 3 immeubles. Négociation menée par EPORA sur les 3 derniers immeubles concernés. Reconstitution de l'offre de logements au 11 rue Ledru Rollin : la COR a acheté l'immeuble en 2022.
OPAH RU 2019 - 2025	COR	5 576 350 €	2 813 413 € ANAH 1 199 130 € COR 1 436 760 € Ville 127 047 € CDC	OPAH RU lancée début 2020 pour une durée de 6 ans Bilan quantitatif 2023 : - 16 projets PO - 11 projets PB Soit un dépassement des objectifs fixés par la convention.
Requalification de l'îlot Ambroise-Croizat	Ville EPORA Carré d'OR	/	/	Construction de 32 logements et d'une Maison de Santé de 400 m². Dépollution et démolition du site entre novembre 2023 et mars 2024 Livraison de l'opération prévue pour 2026. Aménagement des abords par la Ville
Requalification de l'ancienne usine de moulinage JB Martin	Ville	/	/	Désignation du promoteur GCC en juin 2023 Lauréat du fonds recyclage foncier pour un montant de 1 450 000 € en novembre 2021 Aménagement des abords par la Ville
Construction d'un complexe sportif	Ville	11 470 000 €	703 153 € Région (ACV) 621 692 € ANS 700 000 € Département 218 986 € COR 300 000 € DSIL 199 500 € DETR 2 076 287 € FEDER Soit 42 % de subvention du montant TTC	Construction d'un bâtiment de 4250m² comprenant un pôle basketball, un pôle gymnastique et un espace multisports. Livraison du bâtiment prévue pour la rentrée 2025

Stratégie de végétalisation	Ville	21 000 €	/	Disposer d'un outil technique et de planification pour les services et d'aide et la décision
Création d'un cheminement doux entre Joux et Tarare	COR	835 920 €	A solliciter -Etat	Maitrise d'œuvre lancée en 2023 pour une livraison 2 nd semestre 2024
Construction d'une nouvelle caserne de pompiers	SDMIS	3 M €		Emménagement en janvier 2024
Création d'un Tiers-Lieu Jeunesse et aménagement du jardin de la Halle	Ville	180 000 €	A solliciter : -DSIL -Département	Maitrise d'œuvre recrutée en novembre 2023 + étude de faisabilité sur un secteur élargi Livraison des locaux prévue à l'automne 2024
Réaménagement de la crèche A Petits Pas	Ville	200 000 €	A solliciter : -CAF -DSIL -Département	Maitrise d'œuvre recrutée en novembre 2023 Réaménagement des locaux afin de permettre l'augmentation du nombre de berceaux de 18 à 24
Relocalisation des locaux de l'Entraide et aménagement d'une aire de stationnement	Entraide Ville	2,5 M €		Démarrage des travaux en septembre 2023 Déménagement prévu fin 2024

Pour la deuxième phase du programme 2023 – 2026, la Ville de Tarare renforce son engagement avec le soutien des partenaires nationaux tels que l'État, l'Anah, la Banque des Territoires et Action Logement.

Un deuxième avenant a ainsi permis de faire le bilan de la première phase et d'ajouter cinq nouvelles actions :

- la requalification de la friche de l'ancien hôpital et du bâtiment des anciennes écuries ;
- la requalification d'un 2^e tronçon de la RN7 ;
- l'étude de stratégie de végétalisation ;
- la requalification de l'ancienne usine J.-B. Martin et de ses abords ;
- la création d'un tiers-lieu jeunesse et l'aménagement du jardin de la halle.

Le programme Action cœur de ville représente donc pour Tarare une véritable opportunité de poursuivre sa politique d'investissement, avec le soutien de l'État et de partenaires publics et privés, afin de conforter son rôle de ville centre et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2021/2025 :

Le PPI matérialise la prévision dans le temps des efforts d'investissement les plus notables et donne de la perspective à la volonté politique de la Ville.

Il décline en actions concrètes la stratégie définie par les élus pour dessiner le Tarare de demain.

Le PPI est actualisé, en 2024, en fonction de l'évolution de plusieurs facteurs :

- L'augmentation forte du coût des matériaux
- L'allongement des délais de livraison (ex : vidéoprotection, stationnement intelligent...) et/ou le retard des partenaires (ex : projet urbain partenarial (PUP) Providence, maison de santé, renforcement des voûtes de la Turdine...)
- Les difficultés pour recruter des entreprises
- Les opportunités nouvelles.

La capacité d'adaptation étant aujourd'hui capitale pour optimiser l'utilisation des deniers publics, il est proposé de poursuivre la veille active réalisée concernant les opportunités de régénération du patrimoine municipal comme celle pour soutenir l'implantation de nouveaux services à la population.

À deux ans de la fin du mandat, plus de la moitié du PPI est réalisée ou en cours de réalisation, hors opérations récurrentes et nouvelles.

En effet, sur les 30 projets proposés au PPI, 4 sont programmés sur toute la durée du PPI (4, 10, 11 et 25) 11 sont terminés (8, 17, 18, 19, 21, 22, 24, 27, 3, 5 et 28), 12 sont en cours de réalisation et 4 déborderont sur 2025 (2, 13, 23 et 29), 2 opérations sont nouvellement proposées (7bis et 12 bis), et 1 opération est reportée (7).

2.4 PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024

FONCTIONNEMENT			
Dépenses de fonctionnement	BP 2024	Recettes de fonctionnement	BP 2024
011 charges à caractère général	3 700 000,00 €	013 atténuation de charges	135 000,00 €
012 charges de personnel	6 500 000,00 €	70 produits des services et du domaine	750 000,00 €
014 atténuation de produits TLNV	20 000,00 €	73 impôts et taxes	8 000 000,00 €
65 autres charges de gestion courante	1 785 705,00 €	74 dotations, subventions, participations	4 150 000,00 €
66 charges financières	292 000,00 €	75 autres produits de gestion courante	50 000,00 €
67 charges exceptionnelles	19 532,16 €	76 produits financiers	4 000,00 €
68 provisions pour charges	8 200,00 €	77 produits exceptionnels	
Dépenses réelles	12 325 437,16 €	Recettes réelles	13 089 000,00 €
023 virement section d'investissement	1 215 589,02 €	002 excédent résultat reporté	1 294 897,46 €
042 opérations d'ordre (amortissements)	900 000,00 €	042 opérations d'ordre entre sections TIR	50 000,00 €
042 opérations d'ordre (études non suivies de réalisation)		042 Amortissement subv	7 128,72 €
TOTAL	14 441 026,18 €	TOTAL	14 441 026,18 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement	BP 2024	Recettes d'investissement	BP 2024
16 remboursement capital de la dette	772 000,00 €	1068 Affectation du résultat	
20-204-21-23 restes à réaliser dépenses d'équipement	1 394 006,23 €	13 restes à réaliser recettes d'équipement	2 826 113,00 €
10226 Taxe d'aménagement	30 000,00 €	10 taxe d'aménagement	90 490,57 €
20-204-21-23 nouveaux crédits pour dépenses d'équipement	10 034 620,00 €	10 FCTVA	405 695,47 €
13 Remb Subv	- €	13 Subventions d'investissement	4 593 498,00 €
		024 Cessions	
		16 nouveaux emprunts	
Dépenses réelles	12 230 626,23 €	Recettes réelles	7 915 797,04 €
040 opérations d'ordre TIR	50 000,00 €	001 excédent d'investissement reporté	2 256 368,89 €
040 Amortissement subv	7 128,72 €		
001 déficit d'investissement reporté		021 virement de section de fonctionnement	1 215 589,02 €
		040 opérations d'ordre entre sections (amortissements)	900 000,00 €
		040 opérations d'ordre (études non suivies de réalisations)	- €
041 Etudes Terminées		041 Etudes Terminées	- €
041 avance sur marchés de travaux		041 avance sur marchés de travaux	- €
TOTAL	12 287 754,95 €	TOTAL	12 287 754,95 €



Ouest Rhodanien
Communauté d'agglomération

Rapport n°7 Annexe n°5

3 rue de la Venne 69170 Tarare
04 74 05 06 60
contact@c-or.fr
www.ouestrhodanien.fr



RAPPORT D'ACTIVITE de l'année 2022

Communauté d'agglomération
de l'Ouest Rhodanien

Parution
septembre 2023

Édito

Après un début de mandat marqué à la fois par la crise sanitaire et une réorganisation complète des services pour servir le Projet de territoire, l'année 2022 aura permis de mettre véritablement en œuvre nos politiques publiques.

Traduction de nos compétences et de nos ambitions, elles guident nos actions dans le seul souci d'améliorer la satisfaction des usagers.

- **Développer une économie s'appuyant sur ses forces et favorisant l'innovation** : 2022 aura notamment vu le lancement des travaux de la zone d'activité Tarare ouest, projet qui symbolise l'attrait de notre territoire et les engagements de la collectivité en faveur de la réhabilitation des friches. Désignée Territoire pilote de la sobriété foncière par les services de l'État, la COR s'illustre une nouvelle fois par ses actions et ses engagements avec Epora (Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) notamment sur les sites de Cours et de Chambost-Allières. Le commerce et l'artisanat bénéficient également d'un soutien fort que ce soit en termes d'accompagnement, d'animation mais aussi financier par des dispositifs d'aides spécifiques. Enfin, l'agriculture, secteur majeur de l'économie locale, n'est pas en reste à travers notamment les objectifs du Projet alimentaire territorial.
- **S'engager en faveur d'un habitat diversifié, accessible et durable** : par la poursuite de sa politique volontariste de rénovation de l'habitat, la COR s'est posé en acteur incontournable. Un nouveau Plan local de l'habitat, fruit de deux années de travail, a également été adopté et guidera la programmation de la collectivité en la matière pour les six prochaines années. D'autres

chantiers sont également engagés, en particulier la lutte contre la vacance pour laquelle la COR a été sélectionné au plan national.

- **Préserver les ressources du territoire au service de la qualité de vie** : énergie, biodiversité, cycle de l'eau, gestion des déchets, autant de domaines abordés sous le prisme de la transition écologique et énergétique, fil rouge de notre projet de territoire. La gestion des déchets a fait l'objet d'une attention toute particulière avec la mise en place de l'extension des consignes de tri.
- **Faire de la COR un territoire attractif, vecteur de cohésion sociale et territoriale** : avec plus de 1,2 M € versés en 2022 pour le financement de 13 projets communaux, la COR poursuit sa politique de solidarité envers les communes. Elle renforce également l'attractivité de son territoire à travers les dispositifs qu'elle mène et les équipements de proximité mis en place.
- **Développer les mobilités alternatives au service de tous** : mise au défi par la sociologie et les caractéristiques topographiques de son territoire rural, la COR porte des actions en faveur de l'autopartage, des mobilités douces et de la dynamisation des lignes ferroviaires qui la traversent. La COR participe également à la réfection des routes par ses investissements continus pour la voirie.

Si les années Covid n'ont pas altéré le dynamisme reconnu de notre intercommunalité, l'année 2022 aura toutefois permis de retrouver une sérénité et une visibilité indispensable à l'exercice de nos compétences et à la conduite de nos projets.

Patrice Verchère
Président de l'Agglomération

Sommaire

1 Une administration au service du Projet de territoire	4
2 Développer une économie s'appuyant sur ses forces et favorisant l'innovation	12
3 S'engager en faveur d'un habitat diversifié, accessible et volontariste	17
4 Préserver les ressources du territoire au service de la qualité de vie	21
5 Faire de la COR un territoire attractif, vecteur de cohésion sociale et territoriale	29
6 Développer des mobilités alternatives au service de tous	39

1. Une administration au service du Projet de territoire

Désireuse de donner du sens à l'action publique et de servir au mieux le Projet de territoire adopté par les élus communautaires en 2021, la COR a poursuivi en 2022 sa restructuration à travers la définition de six politiques publiques, la mise en oeuvre de son Projet d'administration et la transformation de son organisation, pour une administration plus efficace et porteuse de valeurs partagées.



Des politiques publiques pour piloter l'action de la COR

Prolongement du Projet de territoire et du Plan de mandat, qui fixent les orientations stratégiques et opérationnelles déterminées par les élus, le pilotage par les politiques publiques doit permettre à la COR de définir, mettre en oeuvre et évaluer un programme d'actions, tout en mobilisant les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs assignés.

Les élus communautaires ayant tracé un cap clair de leur vision de l'Ouest rhodanien via l'adoption d'un Projet de territoire actualisé, en septembre 2021, il convenait ensuite de décliner ces orientations en politiques publiques, qui doivent permettre de piloter l'action globale de la COR. Ce travail, mené en 2022 et qui a abouti à la détermination de six politiques

publiques, permettra de déployer de nouveaux outils pour organiser, suivre et évaluer les actions conduites par la collectivité, leur pertinence et leur efficacité, et ainsi décider objectivement quelles ressources leur allouer.

Cet outil d'aide à la décision comporte :

- des objectifs stratégiques regroupant plusieurs objectifs opérationnels ;
- les actions et projets permettant la mise en oeuvre des objectifs ;
- des indicateurs pour évaluer chaque action mais aussi chaque objectif.

Les six politiques publiques



Développer une **économie** s'appuyant sur ses forces et favorisant l'innovation.

- Industrie
- Forêt
- Commerce et artisanat
- Agriculture
- Baisse de la consommation énergétique des entreprises



S'engager en faveur d'un **habitat** diversifié, accessible et volontariste.

- Rénovation
- Habitat attractif
- Lutte contre la vacance




Faire de la COR un territoire **attractif** et vecteur de **cohésion** sociale et territoriale.

- L'image du territoire
- Services de proximité
- Jeunesse
- Cohésion sociale
- Bien vieillir
- Tourisme vert
- Sport
- Culture




Préserver les **ressources** du territoire au service de la qualité de vie.

- Sobriété foncière
- Préservation des ressources en eau
- Tri des déchets
- Production d'énergie renouvelable



Améliorer la **satisfaction** des **usagers**.

- Communication
- Accueil
- Gestion interne



Développer des **mobilités** alternatives au service de tous.

- Connectivités
- Mobilité pour tous
- Mobilités alternatives

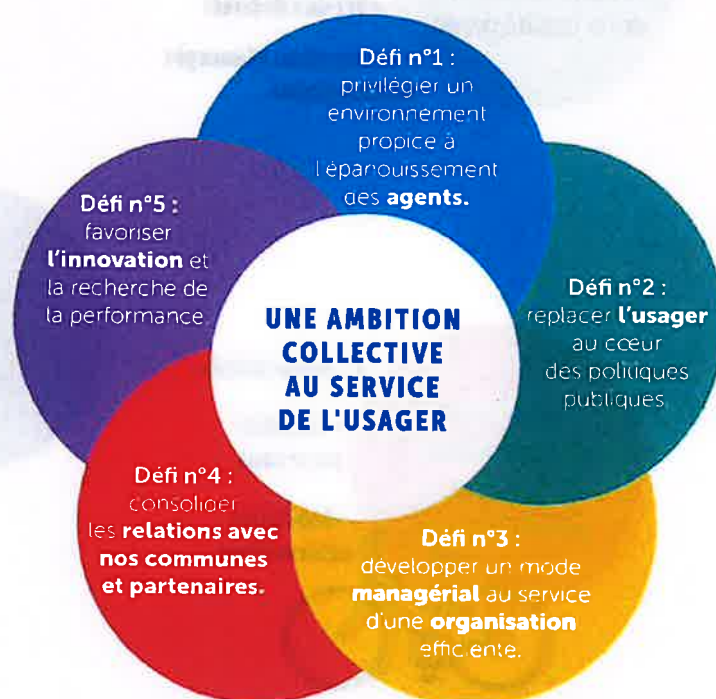
Un Projet d'administration pour mieux répondre aux enjeux

Cadre de référence commun à tous les agents de la collectivité, le Projet d'administration a été bâti en 2022 à l'issue d'un travail transversal et se veut la déclinaison dans l'organisation du Projet de territoire. Il présente des défis transversaux correspondant aux enjeux à mener par la collectivité, des objectifs permettant de déterminer les pistes de réflexion et des actions à réaliser pour atteindre les objectifs fixés. Autour de ces cinq défis (voir ci-dessous), 17 objectifs et 87 actions ont été élaborés pour répondre plus efficacement aux enjeux qui se présentent à la COR.

Ce Projet d'administration a pour finalités de :

- donner un cap et un sens communs à l'ensemble des managers et des agents ;
- promouvoir une administration plus efficace au sein de laquelle chaque agent se trouvera responsabilisé et valorisé pour son travail ;
- déterminer et incarner des valeurs communes qui porteront l'action de chacun ;
- développer de nouvelles pratiques de travail ;
- optimiser notre fonctionnement et nos procédures ;
- ajuster les ressources aux objectifs fixés.

Il constitue un véritable levier permettant de renforcer la performance et la qualité du service public à l'usager, replacé au cœur des politiques publiques menées par la collectivité.



Nouveau DéCOR : un processus de transformation par et pour les agents

Initié en 2021 sous l'impulsion de la direction générale, le plan de transformation Nouveau DéCOR a débuté une nouvelle phase en 2022 avec la mise en place de 12 chantiers qui ont permis aux agents de se saisir des axes d'amélioration prioritaire de l'organisation de la collectivité. Cette dynamique d'amélioration continue a mobilisé toute l'année un collectif fort de plusieurs dizaine d'agents, autour de la concrétisation de plusieurs actions et leurs modalités de déploiement, pour améliorer le quotidien des agents et la qualité du service rendu aux usagers.



Chantier n°1	Développer la transversalité entre les services
Chantier n°2	Développer la cohésion entre agents
Chantier n°3	Accompagner les agents dans le développement de leurs compétences
Chantier n°4	Accompagner les agents dans le développement de leurs parcours professionnels et attirer de nouveaux talents
Chantier n°5	Renforcer les relations de travail avec les partenaires territoriaux
Chantier n°6	Développer les réunions d'équipes
Chantier n°7	Renforcer le lien de proximité avec les managers et agents de terrain
Chantier n°8	Développer une culture managériale commune
Chantier n°9	Accompagner la montée en compétence des managers lors d'une prise de poste d'encadrant
Chantier n°10	Valoriser et reconnaître le travail réalisé par les agents
Chantier n°11	Identifier, adopter et sensibiliser à l'usage de nouveaux outils
Chantier n°12	Formaliser de nouvelles procédures et simplifier celles existantes

Une charte des valeurs pour cadre de référence

Fruit de la naissance de chantiers alimentés par les agents dans le cadre du Nouveau DéCOR, une charte des valeurs, ou Charte pour une organisation responsable, a été élaborée par le chantier Développer une culture managériale commune, à l'issue d'une construction collective. Cadre de référence pour chaque agent, elle doit permettre de renforcer le sentiment d'appartenance et de créer une culture managériale commune. Elle définit six valeurs indispensables, trois vers l'externe (les usagers) et trois vers l'interne (les agents).



RESSOURCES HUMAINES

des évolutions contrôlées

Les effectifs au 31 décembre 2022



191 agents

(dont 170 permanents) représentant 174,77 ETP

100



AGENTS
TITULAIRES
OU STAGIAIRES

70



CONTRACTUELS SUR
EMPLOIS PERMANENTS

6



APPRENTIS

15

CONTRACTUELS
NON PERMANENTS
(dont deux contrats aidés
et deux contrats de projets)

Un effectif qui se rajeunit

41,40 ANS

DE MOYENNE
D'ÂGE

283 863

HEURES
RÉMUNÉRÉES

1 242

JOURS
DE TÉLÉTRAVAIL

DÉPENSES DE PERSONNEL
EN 2022

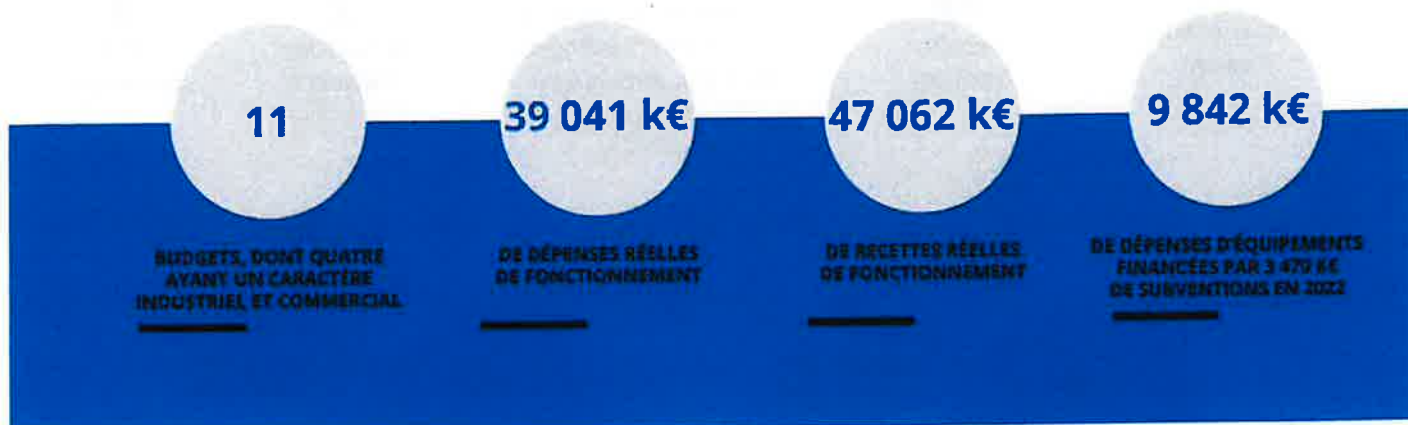
8 059 934 €

LES ACTES ÉTABLIS
EN 2022

728

FINANCES

un budget maîtrisé pour renforcer l'attractivité



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Principaux postes de recettes :

- **20 786 k€** issus de la fiscalité ;
- **5 820 k€** versés par l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement ;
- **6 791 k€** issus des recettes liées à l'activité des services (dont la majeure partie relève des services industriels et commerciaux).

Principaux postes de dépenses

- **35 983 k€** de dépenses de gestion dont notamment :
 - **13 969 k€** au titre des charges à caractère général (36 %) ;
 - **8 059 k€** aux charges de personnel (21 %) ;
 - **6 213 k€** correspondent aux versements aux communes ;
 - **2 522 k€** versés à des organismes publics externes et 900 k€ versés aux associations.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Principaux postes de recettes

- **3 470 k€** de subventions d'équipement ;
- **807 k€** de fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée ;
- **1 M€** d'emprunt nouveau (comptabilisé en restes à réaliser).

Principaux postes de dépenses

- **13 762 k€** de dépenses réelles d'investissement dont notamment :
 - **9 842 k€** de dépenses d'équipements ;
 - **2 957 k€** de remboursement du capital de la dette.



COMMANDE PUBLIQUE

une activité continue

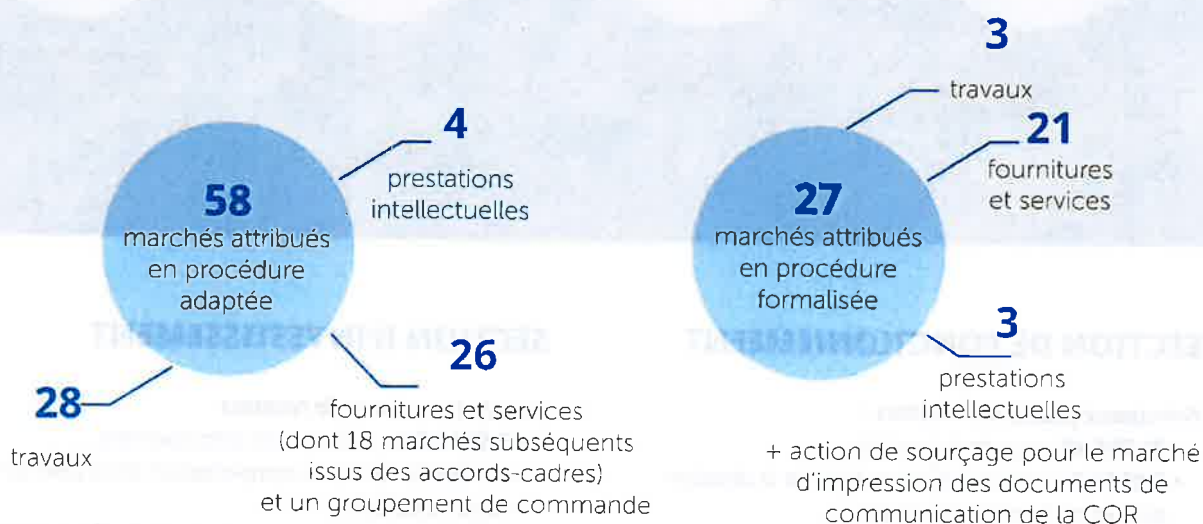
33
consultations
lancées

85
marchés
attribués

24
consultations inférieures
à 40 000 € HT attribuées,
pour lesquelles le service
Commande publique a été
sollicité.

2
consultations
déclarées
sans suite

3
DSP
attribuées



SERVICE MUTUALISÉ

11
communes ont sollicité
le service pour des prestations, pour

23
dossiers traités et

41
prestations réalisées, certaines
communes ayant sollicité le service
commun pour plusieurs prestations
différentes sur un même dossier
(garde-barrière à l'accès)



Ancy
Anjeux
Château-Alioux
Cublize
Gardin
Ranchal
Joux
Ronna
Saint-Jean-la-Église
Tarat
Vindry-sur-Farine

Le service Commande publique a notamment été fortement mobilisé en 2022 sur les grands projets de la collectivité que sont la piscine à Cours, les cabanes dans les arbres au Lac des Sapins et la maîtrise d'oeuvre des zones d'activités économiques. Deux autorisations d'occupation du domaine public ont également été délivrées.

INFORMATIQUE

la cybersécurité en priorité

En 2022, le service Systèmes d'information et transition numérique (SITN) a pu bénéficier de deux subventions dans le cadre de France relance, permettant d'initier une démarche de cybersécurité et de poursuivre ses efforts dans le développement du numérique dans les écoles.

Parmi les réalisations principales du service en 2022 figure l'audit de cybersécurité, sujet d'actualité et enjeu important pour la COR et ses communes, qui a permis de se positionner sur une échelle de maturité et de définir les mesures à mettre en place au fil des années. La première mesure, financée à 70 % par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), a été l'installation d'un outil permettant de renforcer la sécurité des 580 messageries électroniques gérées par le service. L'installation de 12 boîtiers de sécurités supplémentaires, dans les mairies, est venue s'ajouter à cette première démarche. 499 ordinateurs portables, regroupés dans des classes mobiles, ont pu être commandés pour venir compléter le matériel numérique éducatif, ainsi que 54 petits robots éducatifs, permettant la découverte de la programmation informatique et de l'automatisme.

Dans le cadre du développement durable, afin de prolonger la durée de vie des équipements tout en proposant du matériel performant, le service a reconditionné 80 ordinateurs.



En chiffres

2 970 tickets traités (requête faite par les usagers) dont :

1 318 tickets mairies ;

336 tickets écoles ;

1 316 tickets COR.

12 installations de boîtiers de sécurités mairies ;

580 courriels sécurisés ;

80 reconditionnement de postes écoles.



Communication : des présentoirs dans les mairies

Dans une volonté de se rapprocher de ses usagers et de leur apporter la meilleure information possible, la COR a entrepris en 2022 de mettre en place, dans chaque mairie qui compose son territoire, des présentoirs. Dédiés à l'affichage des outils de communication de la COR, ils constituent un espace réservé à l'intercommunalité au sein de chaque mairie, permettant ainsi à l'usager de mieux se repérer dans la masse de documents et d'informations à sa disposition. Des présentoirs identiques ont également été installés dans les équipements de la collectivité ouverts au public.

2. Développer une économie s'appuyant sur ses forces et favorisant l'innovation

Aménagement de zones d'activités et réhabilitation de friches, soutien aux entreprises et aux commerces, appui aux agriculteurs locaux... la COR oeuvre par tous les moyens à sa disposition afin de favoriser le développement économique sur l'ensemble de son territoire, avec notamment la poursuite des aides et partenariats qui lui permettent d'agir au plus près des besoins du monde économique.



Tarare ouest : des travaux pour concrétiser un travail de longue haleine

La COR a initié au niveau de l'entrée ouest de la Ville de Tarare d'importants travaux de démolition, réaménagement et restructuration d'une ancienne zone d'activité industrielle. Une politique foncière active et des investissements conséquents ont engendré l'implantation d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises en 2012, puis la réhabilitation d'un tènement de friches industrielles de 10 hectares se traduisant par l'installation de nouvelles activités économiques. La pose de la première pierre de l'usine du groupe Ninkasi, le 5 juillet 2022, a marqué une étape importante de la mutation de cette zone et de l'attrait nouveau qu'elle symbolise.

Aujourd'hui, aux portes de l'habitat urbain, une partie de la zone reste à réhabiliter. Représentant cinq hectares, elle est actuellement occupée par un ancien centre sportif, des friches ainsi que des bâtiments économiques.

L'entrée ouest de la Ville de Tarare est un secteur en pleine mutation qui fait l'objet de plusieurs réflexions et projets : installation de nouvelles activités, vente d'une partie des locaux de l'hôtel d'entreprises pour permettre aux entreprises de poursuivre leur parcours, projet d'aménagement du Parc du Viaduc par le promoteur Carre d'Or Immobilier, cheminement doux entre le centre-ville de Tarare et la commune de Joux, et complexe sportif.



Vers un Schéma d'accueil des entreprises pour une vision à long terme

Dans le cadre de la compétence développement économique des collectivités, la loi prévoit notamment un inventaire ainsi qu'un diagnostic des zones d'activités. Celui-ci devait être réalisé par les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) avant août 2023. Il doit comporter, pour chaque zone d'activité économique, les éléments suivants :

- un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- l'identification des occupants de la zone d'activité économique ;
- le taux de vacance de la zone d'activité économique.

Face à la nouvelle attractivité de son territoire et à la nécessité de déterminer une stratégie viable à long terme, la COR a lancé son Schéma d'accueil des entreprises (SAE) en octobre 2022. Il a été confié au groupement mené par

Faire Ici et le bureau d'études MODAAL. Cette démarche répond à plusieurs enjeux :

- approfondir la stratégie de développement économique de la COR, notamment en termes de foncier, au vue de la nouvelle attractivité du territoire vectrice de tension foncière forte ;
- répondre à la demande récurrente de l'État de disposer d'une vision stratégique globale à l'échelle du territoire sur le développement économique et tout particulièrement des zones d'activités ;
- disposer de données actualisées et analysées sur le potentiel foncier du territoire ;
- réaliser l'inventaire des zones d'activités économiques demandé aux EPCI par la loi Climat et Résilience pour août 2023.

Aide à l'investissement : un soutien constant

Grâce à son Aide à l'investissement immobilier des entreprises (AIIÉ), la COR soutient les entreprises locales dans leur développement. En 2022, **des subventions pour un montant total de 207 509 € ont été attribuées à six entreprises du territoire**, leur permettant de rénover ou d'agrandir leurs locaux et ainsi de créer huit nouveaux emplois.

Commerce et artisanat : la COR en support

En 2022, 20 structures ont bénéficié du dispositif de la collectivité d'aide à la rénovation des commerces, avec un montant de subvention total de 69 602 € pour la rénovation de leur devanture, la modernisation de leur équipement professionnel, la mise en accessibilité, la sécurité et l'aménagement intérieur.

Majorées par certaines communes et disposant d'un bonus énergétique, **ces aides ont permis d'investir 742 716 €, soit près de 37 136 € par projet financé**. Il est constaté que 64 % de ces investissements sont réalisés par des entreprises

locales d'artisanat du bâtiment et de communication.

Ce soutien renforcé pour accompagner les commerces de proximité se poursuivra en 2023, ainsi que l'a décidé le Bureau communautaire en décembre 2022. L'enveloppe a été actualisée en 2023 à hauteur de 80 000 € en cohérence avec le besoin exprimé en 2022.

Avec une subvention de 62 400 € en 2022, la COR poursuit également son soutien auprès de la fédération Atout Commerce, qui œuvre en faveur d'une animation commerciale au plus près des habitants et des commerçants du territoire. Le travail des deux salariés de la fédération participe concrètement à la consommation locale, grâce à un soutien à la digitalisation des commerces au cas par cas (click and collect, directs sur les réseaux sociaux, accompagnement personnalisé...) mais aussi grâce à un système de fidélité performant et en progression (5 780 344 € de chiffre d'affaires généré avec la carte fidélité contre 2 345 304 € en 2018).

Une animation territoriale de proximité

Ce nouveau mandat est signe de reprise de l'animation économique avec une proximité auprès des usagers. Depuis septembre 2022, sept petits déjeuners et quatre ateliers thématiques ont été organisés à destination des entreprises : une dynamique amenée à s'amplifier dans les mois à venir.





Quand le Lac des Sapins accueille la Fête de l'agriculture...

La COR a eu le plaisir d'accueillir l'édition 2022 de la Fête de l'agriculture, organisée par les Jeunes agriculteurs du Rhône au Lac des Sapins. Cet événement festif et pédagogique a attiré un large public venu très nombreux, les 20 et 21 août. L'occasion pour le Président Patrice Verchère de rappeler le soutien sans faille apporté par la collectivité à cette filière qui doit relever de nombreux défis et qui représente localement 434 exploitations et près de 700 emplois à plein temps.

En 2022, cet engagement s'est notamment traduit par :

- 72 000 € alloués à la Chambre d'agriculture dans le cadre d'une convention pluriannuelle ;
- 3 000 € versés à la SAFER pour contribuer à la vigilance foncière ;
- 1 500 € d'aide annuelle destinée au Plan beaujolais ;
- 350 000 € investis dans le dispositif paragrêle et une participation aux frais de fonctionnement, variables selon les conditions météorologiques ;
- 10 000 € consacrés à la lutte contre le frelon asiatique ;
- 10 000 € d'aide directe et indirecte pour l'organisation de cette Fête de l'agriculture.



... et Claveisolles la Fête du Bois !

Les forêts et le bois représentent une richesse économique, écologique et sociale méconnue. C'est pourquoi, Fibois 69 et l'Association rhodanienne des entreprises forestières ont organisé pour la première fois la Grande fête de la forêt et du bois les 9 et 10 juillet 2022, sur le territoire de la COR.

Aussi, le temps d'un week-end, il a été proposé au col de la Casse froide à Claveisolles une immersion totale au cœur des forêts du Beaujolais et de la transformation de sa ressource locale : le bois. Les visiteurs ont pu découvrir les métiers de la filière, les bases de la gestion forestière et les grands principes de la construction bois. Au total, 5 000 personnes ont célébré cette culture forestière !

Projet agro-environnemental et climatique : poursuivre la dynamique enclenchée

Le Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) du Beaujolais vert élargi, lancé en 2015, est arrivé à son terme en 2022. Grâce à lui, ce sont plus de 205 millions d'euros qui ont bénéficié à plus d'une centaine d'exploitations agricoles sur le territoire.

Porteuse du projet, la COR souhaite poursuivre ce soutien aux agriculteurs dans l'adaptation au changement climatique pour les prochaines années, et faire à nouveau bénéficier d'aides les porteurs de projets engagés dans la démarche. En réponse à l'appel à projets PAEC 2023-2027, elle a construit un dossier pour cette nouvelle programmation, déposé le 15 septembre 2022.



Ce projet est orienté principalement sur l'animation de deux mesures agro-environnementales et climatiques, avec les objectifs suivants :

- **la qualité du sol**, et plus particulièrement du semis direct mettant en œuvre des pratiques limitant l'érosion, en maintenant la matière organique, l'activité biologique et en évitant le tassement des sols ;
- **la préservation des zones humides**, qui favorisent l'équilibre agronomique et écologique des milieux humides.

Ces deux axes doivent permettre de répondre aux enjeux agro-environnementaux du territoire de la COR et de ses partenaires sur le sujet : la Communauté de communes Saône Beaujolais, la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône, la Chambre d'agriculture du Rhône et le Conservatoire d'espaces naturels.

Vers un Projet alimentaire territorial

L'agriculture représentant plus de 40 % de la superficie du territoire, et de nombreux acteurs de la chaîne alimentaire étant présents sur l'Ouest rhodanien, la COR souhaite mettre en place un Projet alimentaire territorial transversal et collaboratif. L'objectif en 2022 a d'abord été de structurer l'action publique et d'accompagner les actions d'autres acteurs afin de favoriser la chaîne alimentaire dans son ensemble, et de participer à la mise en œuvre d'une politique transversale pour le territoire.

Le Projet alimentaire territorial a pour objectifs principaux de favoriser l'économie et l'accessibilité alimentaire pour tous les habitants et usagers. Il promeut une alimentation de qualité et durable en limitant les impacts environnementaux et en créant des synergies territoriales dans une logique d'économie circulaire sur l'ensemble du territoire.



3. S'engager en faveur d'un habitat diversifié, accessible et volontariste

À travers sa plateforme de rénovation de l'habitat, qui s'est imposée comme un relais précieux et incontournable pour les habitants, mais aussi par les nombreux programmes, complémentaires, auxquels elle participe avec les communes, la COR agit avec force sur l'offre de logements. Elle a d'ailleurs réaffirmé, en 2022, ses ambitions en la matière en adoptant un nouveau Programme local de l'habitat qui l'engage sur des objectifs élevés sur les six années à venir.



Un nouveau Programme local de l'habitat adopté

L'année 2022 a vu l'aboutissement d'un travail de plus de deux ans sur le nouveau Programme local de l'habitat (PLH). Document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques, le nouveau PLH de la COR a été définitivement adopté le 29 septembre 2022 et est entré en vigueur le 29 novembre 2022 pour une durée de six ans.

Quatre orientations, déclinées en 18 actions,

articulent ce document :

- poursuivre la rénovation des parcs anciens, privés et publics, en articulation avec la redynamisation des centres-bourgs
- cibler l'offre nouvelle vers la demande et les besoins insatisfaits ;
- accompagner les ménages en difficulté de logement ;
- pérenniser une gouvernance dynamique et partenariale.

Plateforme de rénovation de l'habitat : un succès qui ne se dément pas

À travers sa plateforme de rénovation énergétique, la COR poursuit son engagement en faveur de la qualité de l'habitat et des économies d'énergies.

Les projets des habitants font l'objet d'un accompagnement administratif, technique et financier auprès des propriétaires occupants et des bailleurs. Les subventions de la COR viennent en complément des subventions nationales de l'ANAH mobilisées grâce aux Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) d'Amplepuis (2020-2025), Cours/Thizy-les-Bourgs (2017-2022) et Tarare (2019-2024), mais également au Programme d'intérêt général (PIG) pour les autres communes (2022-2026).

La COR poursuit sa volonté d'accompagner les dossiers de rénovation globale avec une aide moyenne par dossier en hausse et un nombre de dossiers déposés par les propriétaires bailleurs en nette progression.

En 2022, un audit de la plateforme a été réalisé pour mesurer l'impact et l'efficacité de l'outil sur le territoire. Les premiers retours ont mis en avant :

- la qualité du service rendu ;
- la qualité des projets de rénovation financés en augmentation ;
- une forte contribution des subventions à l'économie locale.

Les conclusions définitives seront disponibles au premier semestre 2024 suite aux évolutions structurelles nationales du service public de la rénovation de l'habitat.

en chiffres

277
DOSSIERS
représentant **1 185 537 €**
DE SUBVENTIONS COR

pour
9 163 086 €
DE TRAVAUX.

Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) : entre évaluation et prolongation

L'OPAH-RU de Cours et Thizy-les-Bourgs se terminant le 4 février 2023, une étude pré-opérationnelle a été lancée en 2022 afin de dresser le bilan de l'opération et de définir les modalités de son renouvellement. Cette étude, cofinancée par l'ANAH à hauteur de 50 %, s'est terminée par un Comité de pilotage le 27 octobre 2022 qui a validé le projet de convention, avec un scénario axé sur les propriétaires bailleurs. Les objectifs quantitatifs de rénovation de logement sur cinq ans sont les suivants :

98

logements
de propriétaires
occupants ;

51

logements
de propriétaires
bailleurs.

Cette OPAH-RU s'accompagne de différentes primes pour les propriétaires bailleurs (étude de faisabilité, attractivité résidentielle, transformation de commerce en logement, etc.), ainsi que d'une ingénierie renforcée (avocat fiscaliste, modélisation architecturale, etc.).

Sur cinq ans, tous financeurs confondus, le budget global, aides aux travaux et à l'ingénierie, s'élève à 4 224 074 €, dont 1 113 898 € pour la COR.

Du fait d'un bilan 2021 exceptionnel et des perspectives de 2022, l'OPAH-RU d'Amplepuis a vu la signature de son avenant le 20 octobre 2022 afin d'augmenter les objectifs quantitatifs et les budgets. Sur les cinq années restantes, les nouveaux objectifs fixés sont :

90

logements
de propriétaires
occupants

35

logements
de propriétaires
bailleurs.

Un nouveau Programme d'intérêt général (PIG) 2022-2027

Le 1^{er} septembre 2022, la COR, l'État, l'ANAH, le Département du Rhône et Proclivis ont signé la convention du nouveau Programme d'intérêt général de la COR, qui portera de septembre 2022 à septembre 2027.

Les objectifs qualitatifs du nouveau PIG sont :

- la sortie de la vacance (résidentielle ou commerciale) et l'accueil de nouveaux ménages en cœur de villes et de bourgs ;
- l'adaptation des logements et des bâtiments aux familles, à l'âge, au handicap ;
- l'adaptation des logements au changement climatique, la lutte contre la précarité énergétique ;
- la rénovation des petites copropriétés ;
- l'amélioration de la qualité des logements : luminosité, espaces extérieurs... ;
- la lutte contre l'habitat dégradé ;
- l'amélioration de la qualité patrimoniale des cœurs de villes et de bourgs.

Les objectifs quantitatifs sur cinq ans sont :

410 logements rénovés dont :

- 360 logements de propriétaires occupants ;
- 20 logements de propriétaires bailleurs ;
- 30 logements en copropriétés.



Les engagements financiers sur cinq ans :

ANAH : 3 107 612 €

- dont aides aux travaux : 2 643 750 € ;

- dont ingénierie : 463 862 €.

COR : 2 201 158 €

- dont aides aux travaux : 1 714 100 € ;

- dont ingénierie : 487 058 €.

Lutte contre la vacance : la COR lauréate d'un appel à projets

La COR a candidaté fin février 2021 à l'appel à projets « Pour le déploiement accéléré du plan national de lutte contre les logements vacants ». Dans la continuité des dispositifs en place, la collectivité souhaite par ce levier aller plus loin sur la problématique des logements vacants, très caractéristique du territoire. La COR a ainsi été désignée lauréate de cet appel à projets, et bénéficie à ce titre :

- d'une mise en réseau national avec le club Zéro logement vacant ;
- de crédits complémentaires de l'ANAH pour mener une étude sur la vacance résidentielle ;
- de l'outil numérique Zéro logement vacant, avec notamment la mise à disposition de données.

En 2022, la COR a recruté un bureau d'études et a lancé l'étude sur les logements vacants à l'échelle des 31 communes. Elle s'achèvera fin 2023. L'étude comporte trois grandes phases :

- **phase 1 : élaboration d'un diagnostic territorial de la vacance résidentielle** pour repérer, cartographier, quantifier et qualifier la vacance à travers différentes caractéristiques ;
- **phase 2 : définition d'une stratégie de résorption de la vacance résidentielle** en proposant plusieurs scénarios d'intervention et outils à mobiliser ou à créer.
- **phase 3 : mise en œuvre opérationnelle des outils de résorption et de suivi** en déployant des outils ciblés et organisant une veille des actions et des données.

La lutte contre l'habitat indigne étudiée

La COR a organisé un groupe de travail de lutte contre l'habitat indigne réunissant les différentes communes et partenaires concernés. Lors de ces réunions, les situations d'habitat indigne les plus complexes sont abordées et les échanges ont pour objectif de définir les procédures les plus adaptées et l'accompagnement à réaliser auprès des bailleurs et locataires. En 2022, ce sont 11 situations qui ont été étudiées par ce groupe de travail.



Habitat social et Protocole habitat

La convention Protocole habitat de la COR, signée le 18 juillet 2019, a pour objectif de définir les modalités de mise en œuvre des démolitions et reconstitutions du programme de renouvellement patrimonial et d'attractivité du parc social des principaux bailleurs sociaux du territoire : Immobilière Rhône-Alpes et l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC) du Rhône.

Le 4 mai 2022, le Comité de pilotage annuel a réuni une quarantaine de partenaires pour faire le point sur l'avancée des différents projets de démolitions, reconstructions et rénovations prévues sur l'ensemble du territoire.

4. Préserver les ressources du territoire au service de la qualité de vie

Dans la droite ligne du fil rouge de son Projet de territoire, la transition écologique et énergétique, la COR intègre la notion de préservation de la ressource dans l'ensemble de ses politiques. Un engagement illustré notamment en 2022 par sa désignation en tant que territoire pilote de sobriété foncière, par le portage de programmes permettant à des projets locaux vertueux de bénéficier de financements mais aussi par ses actions quotidiennes en matière de cycle de l'eau ou de gestion des déchets.



Programme LEADER

2 056 857 € SUR NEUF ANS
POUR PLUS DE
80 PROJETS PUBLICS
ET PRIVÉS.

Une nouvelle candidature au programme Leader

Depuis 2017, la COR anime le programme européen Leader du Beaujolais Vert préalablement porté par le Syndicat mixte du Beaujolais. Le programme est positionné sur les enjeux de changement de pratiques, de préservation et valorisation des ressources et d'adaptation au changement climatique.

Doté d'une enveloppe globale de 2 056 857 € pour les neuf années du programme, plus de 80 projets publics et privés auront bénéficié des fonds européens.

Fin 2022, 96 % de l'enveloppe ont été engagés et plus de 35 % de celle du FEADER ont été payés, représentant 50 dossiers (les versements concernant les autres dossiers étant programmés en 2023).

Parmi les dossiers programmés en 2022, certains sont particulièrement exemplaires, comme le projet du Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours, consistant en la construction de la première caserne de pompiers Bâtiment basse consommation (BBC) du Rhône à Tarare. 2022 est la dernière année de cette programmation LEADER commencée en 2014.

Cette année a également été l'objet de la **préparation et le dépôt de la candidature pour la future programmation Leader 2023/2027**, portée pour la première fois, à la demande de la Région, autorité de gestion du FEADER, par un Groupe d'action locale (GAL) rhodanien avec un territoire élargi à la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, au Syndicat de l'Ouest Lyonnais et à la Communauté de communes Saône-Beaujolais, en plus de la COR. La transition écologique et énergétique est la colonne vertébrale de cette candidature.

Le Contrat chaleur renouvelable mis en place

Après avoir bénéficié, via un Contrat d'objectif territorial, d'une enveloppe de subventions de l'ADEME pour accompagner techniquement et financièrement une vingtaine de projets sur son territoire, la COR a renouvelé ce partenariat en 2022 pour trois ans.

Ainsi, un Contrat chaleur renouvelable a été signé le 27 octobre 2022. Via ce nouveau dispositif, l'ADEME confie à la COR la gestion d'une enveloppe d'aides financières issue du Fonds chaleur national pour soutenir des projets de production d'énergies renouvelables thermiques (bois énergies, avec ou sans réseaux de chaleur, géothermie, solaire thermique), de la phase étude jusqu'à l'investissement. Cette enveloppe est destinée à tout porteur de projet muni d'un numéro SIRET/SIREN (donc hors particuliers).

Afin de soutenir de nombreux projets locaux en attente, la COR a sollicité un démarrage anticipé au 15 mars 2022, accepté par l'ADEME. Ce partenariat a été élargi à la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, pour laquelle la COR gère le CCR

uniquement pour les communes rhodaniennes de cette collectivité.

Le CCR a été contractualisé pour une enveloppe d'aides de 3 620 080 € avec pour objectifs la production de 8 323 MWh d'EnR thermique. Depuis le 15 mars 2022, le CCR a déjà permis de financer à hauteur de 1 333 700 € des projets pour un coût prévisionnel de travaux de 3 300 000 €.



Un économe de flux au service des communes

Dans le cadre de son ambition de réduire drastiquement la consommation d'énergie sur son territoire, la COR poursuit le déploiement de l'Appel à manifestations d'intérêt (AMI) SEQUOIA de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour lequel elle a été retenue en association avec le SYDER, l'ALTE 69 et six autres collectivités du Rhône.

Pour rappel, cet AMI vise à doter les territoires d'économes de flux qui travailleront en réseau en mutualisant méthodes et outils (logiciel et systèmes de télérelève), afin de suivre efficacement les consommations des bâtiments publics et de mettre en œuvre des actions adaptées pour les réduire.

En 2022, la COR a déployé cette mission d'économe de flux auprès de ses communes qui peuvent également bénéficier des subventions de l'AMI.

L'économe de flux est intervenu auprès des communes volontaires afin de déployer la plateforme ADVIZEO de suivi et d'optimisation des consommations d'énergies (contrôle, analyse, actions correctives) et proposer la mise en place d'objets connectés et de systèmes de télérelève de compteurs. Cet accompagnement permet ainsi aux communes d'élaborer une stratégie globale d'actions pour une meilleure gestion de leur patrimoine en termes d'énergie.

Quantitativement, l'intervention de l'économe de flux aura généré en 2022 **le conventionnement, pour une période de trois ans pour 18 communes et le suivi des consommations de 122 bâtiments.**

Enfin, l'économe de flux, par sa proximité directe avec la commune, génère un nombre important de demandes d'accompagnement sur des projets de rénovation du patrimoine, en lien avec les services rendus par l'ALTE 69 (état des lieux, préconisations, aide au recrutement de maître d'œuvre, ingénierie financière, analyse d'opportunité sur les systèmes...).

En chiffre

16

C'est le nombre d'animations organisées lors de la Semaine européenne du développement durable, qui s'est déroulée du 20 au 26 septembre 2022. La COR a coordonné l'organisation d'animations à destination du grand public, ainsi que pour les agents intercommunaux. Sensibilisation aux enjeux du changement climatique, énergies renouvelables, rénovation de l'habitat, sobriété numérique, biodiversité, mobilité, gestion des déchets, écoconduite, ont été abordés.

Afin d'améliorer le taux de participation et de développer la transversalité entre les services de la COR en lien avec le fil rouge du Projet de territoire, un nouveau format d'animations sera proposé en 2023.

La COR reconnue Territoire pilote de sobriété foncière

La COR et la Ville de Tarare, aux côtés des communes d'Amplepuis, Thizy-les-Bourgs et Cours, ont été lauréates, en 2022, de la démarche expérimentale Territoires pilotes de sobriété foncière, dans le cadre d'une deuxième vague de sélection. Cette démarche est initiée par le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, en s'appuyant sur l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et le programme Action cœur de ville, la Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature (DGALN) et le Plan urbanisme construction architecture (PUCA). Elle vise à définir des méthodes et des outils de sobriété foncière pour les territoires volontaires en :

- questionnant l'usage des sols comme bien commun et ressource limitée, leur consommation pour l'urbanisation, leur valeur financière, agricole, paysagère ;
- testant *in situ*, avec les acteurs locaux et en mobilisant les opérateurs adéquats, des stratégies zéro artificialisation nette adaptées à ces territoires ;
- démontrant la possibilité ou les limites de l'intensification des usages et des fonctions urbaines, mais également du recyclage foncier et immobilier, afin de construire une ville plus attractive à l'aune des enjeux climatiques et environnementaux, économiques, sociaux et sanitaires.

Concrètement, cette sélection permettra à la COR de bénéficier de :

- un accompagnement du CEREMA ;
- une subvention de 50 000 € pour le recrutement d'un Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ;
- un suivi partenarial ;
- un accès facilité aux outils fonciers et financiers du recyclage urbain.

Cette démarche a débuté à l'automne 2022 par la mobilisation des acteurs locaux, avec un premier comité de pilotage en septembre. Elle se poursuivra en 2023 et 2024 par le repérage des potentiels fonciers et immobiliers à l'échelle de la COR et des expérimentations sur les sites démonstrateurs.



Patrice Verchère, Président de la COR et Bruno Peylachon, maire de Tarare et Vice-président de la COR en charge du développement économique, ont eu le plaisir d'échanger leur vision avec M. Mouchel-Blaisot, Préfet et directeur du programme Action cœur de ville et M. le sous-Préfet Jean-Jacques Boyer, le 30 septembre 2022.

Protection de la biodiversité : zone humide et landes du Beaujolais

Géosite de l'Unesco global geopark Beaujolais, la zone humide des Monneries, à Poule-les-Écharmeaux, est un véritable réservoir de biodiversité où cohabitent une faune et une flore particulièrement riches. L'année 2022 a vu la poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion, confié au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN) : animation générale du projet, sorties pédagogiques, entretien du site (bûcheronnage, débroussaillage, création et entretien de mares, lutte contre les plantes exotiques envahissantes) et suivi des niveaux d'eau.

Compte tenu de l'état de forte dégradation du platelage parcourant le site, il a été décidé collectivement entre la COR, la commune et le CEN de fermer le site aux visiteurs afin d'éviter tout accident.

Cette fermeture ne suspend toutefois en rien le plan de gestion, qui se poursuivra en 2023.

pour la présence de milieux remarquables tels que les landes et les pelouses sèches, d'espèces patrimoniales comme l'Orchis sureau, et de nombreux oiseaux à fort enjeu parmi lesquels le Busard cendré.

Depuis 1998, des plans de gestion sont mis en œuvre sur ce site : les landes du Beaujolais se situent notamment sur deux communes du territoire de la COR (Claveisolles et Lamure-sur-Azergues), la collectivité a renouvelé en 2021 la convention pour le plan de gestion et de mise en valeur des landes, établie avec la commune de Quincy-en-Beaujolais, la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône et la Communauté de communes Saône Beaujolais.

En 2022, les actions réalisées concernent l'animation générale du site, la poursuite d'un pâturage itinérant, la réalisation de travaux d'entretien, le suivi scientifique et la sensibilisation des usagers du site.



Cycle de l'eau : entre renouvellement des réseaux et uniformisation

Le service Cycle de l'eau est chargé d'assurer les investissements nécessaires en réalisant les études et travaux de renouvellement de réseaux d'assainissement et d'eau potable, la mise en conformité des stations d'épuration du territoire et est en lien avec les délégataires et les usagers.

Concernant les effluents non domestiques, la COR a mis en place une opération collective financée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse depuis juin 2020, et ce pour une durée de trois ans. **En 2022, 15 entreprises ont été visitées dans ce cadre, donnant lieu à 20 rapports** (certains dossiers s'étalent sur plusieurs années). Cinq arrêtés simples et deux arrêtés et conventions de rejet ont été signés, autorisant les entreprises à rejeter des effluents non domestiques dans le réseau d'assainissement géré par la COR.

En charge également de l'eau potable sur les communes de Poule-les-Écharmeaux et Tarare, la COR a réalisé en 2022 **des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable vétustes**, permettant ainsi de limiter les pertes et de préserver cette ressource précieuse. Trois chantiers à Tarare et deux à Poule-les-Écharmeaux ont été menés à leur terme.



En parallèle se sont poursuivies les études réglementaires sur le barrage de Joux. Les élus de la COR ont ainsi validé le **transfert de la compétence Eau potable de la Ville de Tarare au Syndicat intercommunal des eaux de la région de Tarare (SIERT)** à compter du 1^{er} janvier 2023.

Enfin, la COR a élaboré un règlement de service d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines sur l'ensemble de son territoire : auparavant, chaque contrat disposait de son propre règlement de service.

La révision des tarifs de la participation pour le financement de l'assainissement collectif et les tarifs de la redevance assainissement a été menée pour 2023 et 2024, afin de **poursuivre l'uniformisation des tarifs sur la base d'un lissage progressif**.

La COR a également défini la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines sur son territoire et les éléments constituant cette compétence.

Aussi, un diagnostic périodique a été réalisé sur une partie du réseau à Valsonne, avec l'élaboration d'un programme de travaux : la première tranche de travaux de chemisage est prévue à l'été 2023. D'autres travaux ont également été menés, notamment la réhabilitation de réseaux, la mise à cote de tampons et la reprise de branchements sur les 31 communes.

Le service est en relation étroite avec les services de la DDT pour répondre aux obligations réglementaires et échanger avec eux sur les conformités des systèmes d'assainissement.



En 2022, le service Cycle de l'eau a également :

- renouvelé plusieurs contrats de délégation de service public (DSP) arrivant à échéance au 31 décembre 2022, avec 29 communes concernées. Suite à la procédure de DSP et des négociations menées, le délégataire SUEZ a été désigné comme concessionnaire sur les périmètres concernés pour une durée de neuf ans ;
- renouvelé son marché de maîtrise d'œuvre et son marché de travaux pour assurer avec efficacité et réactivité le lancement d'études et de travaux d'assainissement et d'eaux pluviales sur son territoire ;
- relancé un nouveau marché de maîtrise d'œuvre **pour la réhabilitation de la station d'épuration de Les Sauvages**. Le projet consiste à étudier l'installation d'une unité de traitement en lien avec le fil rouge du Projet de territoire (filtre plantés de roseaux) sur une parcelle voisine. Les études de conception sont en cours ;
- lancé un marché de travaux pour **mettre en place le diagnostic permanent sur le système d'Amplepuis Thizy**. Cet outil permettra à la COR une meilleure connaissance du fonctionnement en temps réel de son réseau, éclairant ainsi le programme d'exploitation et d'investissement pour réduire l'impact du système d'assainissement sur le milieu récepteur, au regard d'enjeux environnementaux et sanitaires.
- lancé un marché d'études pour **la réalisation de six études diagnostics assainissement** afin d'aboutir sur un programme de travaux. Les campagnes de mesures seront réalisées au printemps 2023. Chaque diagnostic vise notamment à :
 - identifier les principaux secteurs concernés par des anomalies de raccordement au système de collecte ;
 - estimer les quantités d'eaux claires parasites présentes dans le système de collecte et identifier leur origine ;
 - identifier et localiser les principales anomalies structurelles et fonctionnelles du système d'assainissement ;
 - recenser les ouvrages de gestion des eaux pluviales permettant de limiter les volumes d'eaux pluviales dans le système de collecte.

Gestion des déchets : audits et extension des consignes de tri en priorités

En 2022, deux audits, financier et technique, ont été réalisés concernant la compétence Gestion des déchets.

Ces travaux ont permis de faire ressortir les points forts et les points faibles de l'organisation actuelle du service. Des réflexions concernant les conclusions seront menées au cours de l'année 2023 afin d'améliorer le fonctionnement et les performances du service.

Toujours dans un objectif de gestion optimisée du service, la COR a instauré un nouveau tarif en déchèterie. Les professionnels payent désormais, pour tous types de déchets apportés sur les déchèteries, en fonction du volume du véhicule utilisé. Les objectifs sont de proposer une tarification plus proche du coût réel supporté par la collectivité et d'optimiser les déplacements en déchèterie.

Communication renforcée pour l'extension des consignes de tri

C'était le grand événement de l'année 2022 : les consignes de tri se simplifient !

L'ensemble des collectivités adhérentes au SYTRAIVAL, dont la COR, ont vu leurs consignes de tri simplifiées au 1^{er} février 2022, avec un mot d'ordre général : TOUS les emballages dans le bac jaune.

Afin de communiquer auprès du plus grand nombre, un fort dispositif de communication a été mis en place. Le SYTRAIVAL a envoyé un courrier non adressé à l'ensemble des foyers de ses neuf collectivités adhérentes, sans oublier les animations sur les marchés ou bien encore la communication en porte-à-porte dans certains immeubles.



Une communication auprès de tous les foyers

Afin d'être certaine de sensibiliser l'ensemble de ses habitants, la COR a inséré dans son magazine institutionnel un encart de quatre pages avec un mémo-tri détachable.

Ce numéro a été distribué, en juin 2022, dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.

La COR a également travaillé avec les communes pour diffuser l'information. Des outils de communication ont été distribués aux élus de la commission Déchets (affiches, flyers). Des vidéos explicatives avaient également été adressées par courriel.

La COR a enfin transmis aux communes des articles et des visuels pour relayer l'information via leurs bulletins municipaux ou l'application Panneau Pocket.



Les agents du service ont entamé la mise à jour des informations affichées sur les bacs de collecte : ce travail fastidieux sera poursuivi en 2023.

La mise à jour et la création de documents de communication :
un travail transversal au sein de la COR.

Une distribution de composteurs en augmentation

Depuis de nombreuses années, la COR vend à prix réduit des composteurs aux habitants, particuliers et professionnels de son territoire.

Les déchets organiques représentent encore un tiers des ordures ménagères. Levier majeur pour réduire nos déchets, leur tri à la source deviendra obligatoire au 31 décembre 2023. C'est notamment pour répondre à cette obligation que la COR a proposé une journée supplémentaire (trois, contre deux auparavant) de distribution de composteurs en 2022. Une initiative réussie, 31 % de composteurs supplémentaires ayant été distribués !

Pratique déjà répandue sur le territoire et suscitant un vif intérêt des usagers, le compostage va faire l'objet d'une réflexion de la part de la COR afin d'intensifier encore son impact.

Afin de proposer une solution de tri à la source des biodéchets pour les usagers ne pouvant pas utiliser de composteur, **des expérimentations seront mises en place en 2023 sur des zones urbaines.**

En chiffre

+ 31 %

DE COMPOSTEURS VENDUS
EN 2022



La Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) est un événement porté par l'ADEME, qui se déroule chaque année à l'automne. L'objectif est de promouvoir la réduction des déchets en mettant en place des actions ponctuelles.

En 2022, le service Gestion des déchets s'est associé à cet événement, conjointement avec les trois lieux de la Micro-Folie. Ainsi, trois manifestations ludiques ont eu lieu avec des expositions, des ateliers créatifs et de bricolage, des jeux, des échanges sur la réduction des déchets, le réemploi, la réutilisation... Pour la première fois, une gratuiterie a été mise en place à cette occasion : un lieu où les habitants ont pu déposer des objets en bon état dont ils n'avaient plus l'usage, et en récupérer gratuitement.

5. Faire de la COR un territoire attractif, vecteur de cohésion sociale et territoriale

Grâce à son offre touristique tournée vers la nature, sa saison culturelle riche et diversifiée, ses tiers-lieux pourvoyeurs de services pour l'ensemble de la population et ses politiques tournées vers toutes les générations, la COR s'attache à créer du lien et de la solidarité entre ses communes, ses partenaires et plus largement tous les habitants.



Fonds de concours, marqueurs de la solidarité communautaire

Le dispositif des fonds de concours, maintenu dans un contexte budgétaire contraint, montre la détermination de la COR à maintenir un niveau d'engagement fort sur tout le territoire communautaire et à renforcer la solidarité entre l'ensemble des communes.

En 2022, 13 projets de 12 communes ont été aidés : la COR a attribué près de 1 207 220 € d'aides à ces projets de bâtiments publics dédiés au sport, aux loisirs, à la santé... pour un total d'autofinancement communal de 6 170 600 € HT.

Des dispositifs vecteurs de l'attractivité du territoire

L'année 2022 du programme **Petites villes de demain (PVD)** a été notamment consacrée à la rédaction de la convention cadre, validée par le Comité de pilotage du 6 septembre 2022. Cette convention définit la stratégie et les actions, basées sur le Projet de territoire de la COR, ainsi que la poursuite des différents projets engagés par la COR et les communes lauréates.

Dans ce cadre, la Commune d'Amplepuis a lancé une consultation pour une étude de faisabilité et de programmation architecturale, urbaine et paysagère pour la restructuration du site de l'EHPAD Les Glycines et de l'ancien hôpital (actuellement musée Thimonnier).

La Commune de Thizy-les-Bourgs a quant à elle lancé une consultation pour une étude de faisabilité et de programmation architecturale, urbaine et paysagère pour la requalification du site de l'ancienne piscine estivale, étude menée en concertation avec la population et notamment avec les jeunes.

Ces études sont cofinancées par la Banque des territoires et le Département du Rhône dans le cadre du programme PVD.

La Ville de Cours a continué les études de faisabilité pour la requalification de la rue Georges Clémenceau et de la place de la Bouverie.

Le projet de l'**Opération de restauration immobilière (ORI)**, porté par la COR sur la place du Commerce à Thizy-les-Bourgs, s'est poursuivi avec la réalisation d'une étude patrimoniale. Cette étude, cofinancée à hauteur de 80 % par le Massif central, a été menée conjointement avec l'Architecte des bâtiments de France (ABF) et l'Agence locale pour la transition énergétique (ALTE 69). Elle a permis de dresser un diagnostic patrimonial et structurel des immeubles et d'établir des scénarii de rénovation ainsi que leur chiffrage. Une AMO spécialisée en procédure coercitive a également été recrutée afin d'établir une feuille de route pour la poursuite du projet.

Mené dans le cadre du programme Action Coeur de ville, dont la COR et la Ville de Tarare sont lauréats, le projet de **Résorption de l'habitat insalubre (RHI) de l'îlot Cour royale s'est poursuivi en 2022** avec :

- la notification de la Commission nationale de lutte contre l'habitat indigne (CNLHI) pour l'attribution de la subvention pour l'accompagnement et le relogement ;
- l'acquisition de deux immeubles ;
- la notification de la CNLHI pour l'attribution de la subvention pour le déficit d'opération ;
- la sollicitation d'EPORA pour la poursuite des acquisitions.



La Bobine Tarare, entre inauguration et bilan

Mardi 5 juillet 2022, la COR a enfin inauguré son tiers-lieu La Bobine, un peu plus d'un an après son ouverture, alors que les circonstances ne l'avaient pas permis jusqu'alors, crise COVID-19 oblige.

Un délai inhabituel qui a toutefois permis aux élus, partenaires et utilisateurs du lieu d'avoir du recul sur plus d'une année de fonctionnement de La Bobine, et ainsi de saluer le succès certain de ce lieu d'échanges et de rencontres qui est aussi le symbole du dynamisme de l'Ouest rhodanien.

La Bobine Tarare participe au développement local du territoire en animant une communauté de personnes qui y travaillent et y résident.

La Bobine laisse place aux rencontres, aux collaborations et aux projets collectifs, grâce à la mutualisation de compétences, de créativité, favorisée par les espaces de convivialité.



La Bobine Lamure-sur-Azergues, lieu de proximité

L'espace de coworking reçoit une quinzaine de coworkers, abonnés et ponctuels. La salle de réunion accueille des permanences de structures d'accompagnement pour la création d'activité et la recherche d'emploi : Beaujolais Vert votre avenir, la Chambre de métiers et de l'artisanat, la Chambre d'agriculture, la Mission locale et La Passerelle.

Le PIMMS Médiation Bourgogne du Sud a implanté une Maison France Service au sein de la Bobine et accompagne les habitants dans leurs démarches du quotidien.

La Bobine Lamure-sur-Azergues est également relais local pour la location longue durée de vélos à assistance électrique.

45 animations ont eu lieu, réunissant **360** personnes parmi lesquels acteurs locaux, particuliers, associations ou entreprises.

La Bobine a enfin accueilli des animations dans le cadre de manifestations portées par la COR : la Semaine du développement durable, la Semaine d'information sur la santé mentale, des ateliers autour de la culture, etc.

LA BOBINE TARARE

ACCUEILLE

34 résidents permanents, dont **11** coworkeurs, **13** résidents entrepreneurs, ainsi que **12** étudiants.

ESPACE COWORKING

11 résidents

442 personnes

ESPACES DE RÉUNION

4 128 personnes accueillies

524 réservations de salles de réunion.

30 911 €

de recette locatives

50 000 €

de subvention de l'Etat
Fabrique de territoire

53 animations ont eu lieu, composées par les partenaires, les services de la COR et la facilitatrice du lieu autour de l'entrepreneuriat, la médiation culturelle, la médiation numérique, la formation et le développement durable. Elles ont réuni **517** personnes.

Au Lac des Sapins, une saison touristique réussie malgré des aléas

Les visiteurs ont été nombreux au Lac des Sapins lors de la saison estivale 2022, malgré les difficultés causées par les fortes chaleurs. Ainsi la baignade aménagée a-t-elle dû être suspendue dès le 23 juillet et ce jusqu'à la fin de l'été, en raison de la présence de cyanobactéries. Ces organismes microscopiques se reproduisent particulièrement en période de fortes chaleurs et de faibles précipitations, les températures du début de l'été expliquant ainsi ce taux plus élevé qu'à l'habitude. Ces difficultés naturelles, rencontrées également par de nombreux autres plans d'eau en France, ont souligné toutefois la justesse des investissements réalisés pour la baignade biologique, qui a pu quant à elle accueillir du public toute la saison.

Les très fortes chaleurs enregistrées ont également contraints la collectivité à reporter, puis annuler, le spectacle pyrosymphonique habituellement organisée au Lac des Sapins, en raison d'un arrêté préfectoral lié à la sécheresse.

En chiffres

61 223

Le nombre de baigneurs enregistrés à la baignade biologique, lors des week-ends de juin et tous les jours entre juillet et août.

46 376

Le nombre d'entrées payantes (visiteurs ponctuels et abonnés) réalisées entre mai et septembre, lors de 85 jours de stationnement payant.

137 527

Le nombre de passages de visiteurs piétons enregistrés côté digue.



Des bornes interactives installées

Poursuivant sa démarche de Territoire pleine nature, la COR a déployé en 2022 deux bornes tactiles, à Lamure-sur-Azergues et Tarare.

Ces bornes permettent d'élargir la période d'ouverture quotidienne et hebdomadaire d'accès à l'information touristique, contribuent à un maillage équilibré du territoire et favorisent l'accès à une information à jour et de qualité.



En chiffres

113 593

Le nombre de visiteurs accueillis en 2022 au sein du centre nautique Aquaval, qu'ils soient usagers de l'espace Piscine, de l'espace Forme ou de l'espace Détente. Le public scolaire contribue à ce total à hauteur de 23 921 entrées. À noter que 2022 constituait la première année normale de fonctionnement de l'équipement nautique après deux années fortement perturbées par la crise sanitaire.



Deux évènements sportifs en étendards du territoire

Après deux annulations, en 2020 et 2021, le Triathlon du Lac des Sapins a fait son grand retour en 2022 pour une 24^{ème} édition.

Annulé en 2020 et organisé en 2021 dans des conditions particulières liées à la crise sanitaire, l'Ultra Trail du Beaujolais Vert faisait lui aussi son retour en conditions classiques en 2022.

TRIATHLON

973 inscrits ;

2 formats, distances M et L ;

200 bénévoles ;

8 communes traversées ;

10 ravitaillements, en lien avec des communes et associations locales.

UTBV

1 235 inscrits (1 112 en 2021) ;

5 courses : 8 - 15 - 25 - 55 - 110 km ;

418 bénévoles ;

13 communes traversées ;

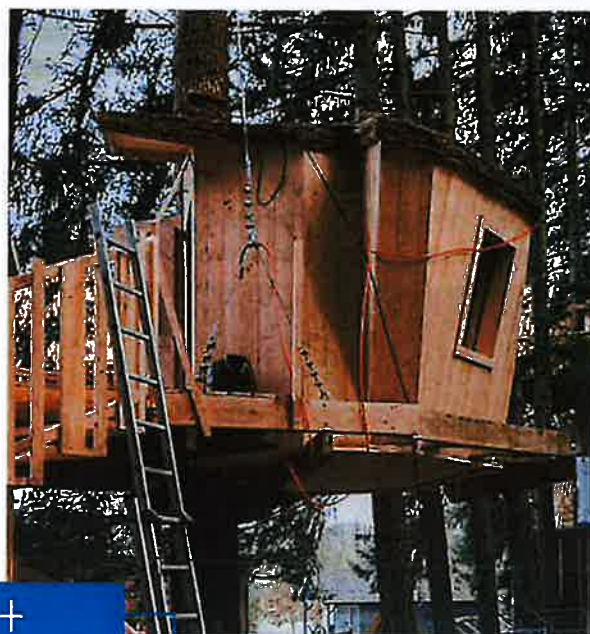
9 ravitaillements, en lien avec des communes et associations locales.

Les Cabanes dans les arbres réhabilitées

Ouvert au public en 2012, le site des Cabanes dans les arbres au Lac des Sapins est resté en activité jusqu'en 2017. Début 2021, il a été racheté par la COR, qui a souhaité mener un chantier de rénovation exemplaire, planifié courant 2022 pour débiter début 2023.

Le projet des Cabanes dans les arbres répond très largement à la dynamique de l'éco-territoire, le développement d'activités dans le respect de l'environnement et la mise en avant du tourisme durable sur ce site très fréquenté en saison par une clientèle régionale. En outre, il contribue à diversifier l'offre d'hébergement.

Le village de Cabanes perchées situé au cœur du Lac des Sapins, à proximité du camping, est constitué de dix cabanes écologiques (23 couchages au total) valorisant les ressources naturelles avec un niveau de confort minimum sans eau, équipés simplement de toilettes sèches.



En +

Toujours dans cette optique de diversifier l'offre d'hébergement, la COR a repris en régie, en 2022, la gestion du gîte de groupe La Pointe du Lac à Ronno, qui dispose de 24 couchages et d'une implantation géographique exceptionnelle au bord du Lac des Sapins.

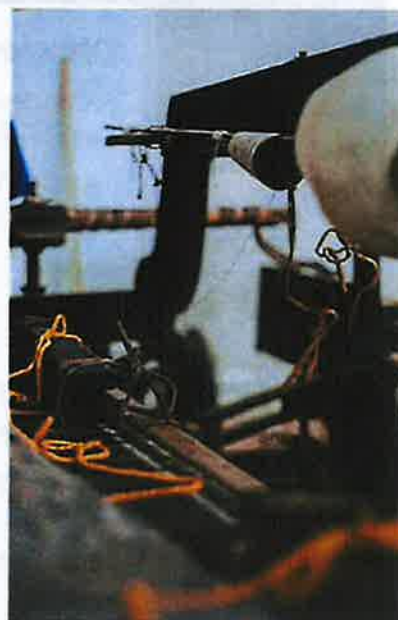
À l'Ecomusée du Haut-Beaujolais, des avancées notables et un chantier remarquable

Durant l'année 2022, la COR, accompagnée par une équipe de maîtrise d'œuvre, a travaillé sur la définition précise du futur Écomusée. Différents scénarios ont été étudiés pour déterminer les travaux à réaliser et le parcours muséographique à créer.

En parallèle, un chantier des collections a débuté afin de préparer les machines qui seront présentées dans le futur musée. Formés et accompagnés par une équipe de préventistes, les agents du service des Musées et une dizaine de bénévoles de l'association Patrimoines Haut-Beaujolais interviennent sur une quinzaine de machines textiles ayant l'appellation Musée de France.

Ce chantier mobilise les membres de Patrimoines Haut Beaujolais environ deux demi-journées par semaine depuis le mois de mai 2022.

Un chantier d'une telle ampleur, mené en partenariat par une collectivité et une association, est novateur et soutenu par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).



Retour d'une saison culturelle souriante !

Avec plus d'une trentaine de spectacles tout au long de l'année, la COR a proposé, comme à son habitude, une offre culturelle riche et plurielle à l'échelle de son territoire, avec plus de quinze communes concernées en 2022, et sans les difficultés liées à la crise sanitaire des années précédentes.

Si la programmation de la COR a continué d'enrichir celle de la Ville de Tarare au Théâtre, elle est également sortie des sentiers battus et a expérimenté différents types de lieux : un concert dans un restaurant, du théâtre dans un château avec le Théâtre de Villefranche, du cirque sous une halle des marchés, une salle des fêtes devenant ciné-concert, du théâtre de chemin dans un parc... La curiosité a été de mise ! Venir assister à un spectacle est l'occasion de rencontrer des artistes, de découvrir un univers singulier, d'aborder des sujets de société, de se laisser transporter par un texte, une partition ou des corps en mouvement : les habitants ont été nombreux, à chaque rendez-vous, à ressortir un petit peu changés, toujours le sourire aux lèvres !



Réinventons nos liens, la culture en commun

Grâce à la Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture, les artistes ont poursuivi leurs projets de territoire, à la rencontre des élèves, des jeunes et des moins jeunes pour créer ensemble et partager des moments artistiques. À Thizy-les-Bourgs, le parcours sonore géolocalisé *Traces* a vu le jour, suivi à l'automne de la préfiguration du parcours *De fil en aiguille* à Cours avec Laurence Moletta. Les Tarariens ont participé à la création de l'exposition *Appartement Témoin* avec les Soieries Tunalma, les habitants et élèves du nord du territoire ont pu raconter la forêt avec *Filigrane* ou encore des adolescents et personnes en situation de handicap explorer le rapport à l'autre en cirque avec la compagnie Virevolt. La Biennale d'art contemporain de Lyon a exposé l'installation *Le Chuchotement du chêne*, fruit d'une résidence de l'artiste tuniso-ukrainienne Nadia Kaabi Linke sur notre territoire.

Environ 1 200 habitants ont participé à ces différents projets.



Des Racines et des hommes au musée Thimonnier

En 2022, 2 193 visiteurs ont arpenté les allées du musée.

L'exposition *Des racines et des hommes* a rencontré un beau succès auprès du public individuel et des groupes (scolaires, associations, etc.).

Issue de l'exposition itinérante *Vert Horizon*, l'exposition temporaire présente une version scénographiée, accessible à tous les publics. Elle propose une immersion dans la forêt des Monts du Beaujolais, à la rencontre de ceux qui se l'approprient, l'entretiennent, la fréquentent et même l'habitent.

Elle rappelle les origines de la forêt, qui a redessiné la physiologie de la montagne beaujolaise.

Un concert et des visites commentées organisées pendant les Journées européennes du patrimoine ont également attiré 288 personnes.

Une École de musique et de danse intercommunale (EMDI) ouverte à tous

En 2022, l'EMDI comptait 450 élèves répartis sur six sites d'enseignement. **Les actions de l'école ont touché plus de 1 500 usagers** grâce à des activités telles que des auditions, des présentations scolaires et des scènes ouvertes. L'école vise à élargir son public en organisant des événements culturels, comme une chorégraphie en partenariat avec les centres sociaux d'Amplepuis et de Thizy-les-Bourgs lors de La Nuit des musées. La formation des musiciens amateurs pour les harmonies locales est également un axe important du projet d'établissement.

Le festival Fragments, organisé en mai 2022 dans le cadre de la saison culturelle de la COR, a été l'occasion pour l'EMDI de présenter un spectacle mettant en valeur les instruments cuivres, en collaboration avec l'Union musicale d'Amplepuis, la compagnie Couleurs cuivre et les élèves de l'école de musique, attirant ainsi plus de 250 spectateurs.

Des aménagements à la Micro-Folie

En 2022, la Micro-Folie a accueilli 2 725 visiteurs pour des visites de groupes et des animations principalement.

Des ateliers et des animations ont été réalisés à différentes occasions comme pour les Journées européennes du patrimoine et la Semaine européenne de la réduction des déchets ou le Micro-Festival organisé en décembre.

Le fonctionnement a été adapté à partir de septembre 2022 pour tenir compte de la demande des visiteurs, à savoir une diminution des créneaux d'accueil des visites libres (dispositif qui n'a pas trouvé son public) pour proposer davantage de plages pour recevoir des groupes et développer les séances de réalité virtuelle.





Campus connecté : 12 étudiants pour une deuxième promotion

En septembre 2022, le Campus connecté a accueilli sa deuxième promotion au sein de ce dispositif innovant, qui permet aux étudiants de s'inscrire à une formation à distance et d'être accueillis à La Bobine Tarare pour bénéficier de l'accompagnement d'une tutrice pédagogique et d'un environnement propice aux études supérieures. Il s'adresse aux étudiants en formation initiale, ainsi qu'aux salariés ou demandeurs d'emploi en formation continue.

12 inscriptions ont été enregistrées en 2022/2023. Des formations variées ont été suivies : BTS agricole et gestion de la nature, diététique, préparation au concours d'avocats, études d'infirmières,...

En chiffre

23

Le nombre de jeunes qui ont bénéficié du dispositif Coup de pouce étudiant en 2022, et se sont donc investis auprès d'associations telles que Emmaüs, Atout commerce, Solidarité Femmes Beaujolais, ... En contrepartie d'une mission bénévole dans une association, de 36 h minimum, un étudiant peut bénéficier d'une aide de 500 €.

Ce dispositif, mis en place dans le cadre du Contrat de ville, est désormais étendu à l'ensemble du territoire.

Politique de la ville : aux côtés des acteurs de terrain

À travers la Politique de la ville, la COR s'engage à construire un territoire solidaire pour réduire les inégalités en intervenant prioritairement en direction du quartier prioritaire de la Politique de la ville à Tarare, mais aussi auprès des acteurs sociaux de son territoire. Le Contrat de ville cible trois domaines : le développement économique et l'emploi, la cohésion sociale, l'amélioration du cadre de vie et le renouvellement urbain.

La COR a attribué 185 000 € de subventions aux différents acteurs de terrain.

Les principales actions soutenues ou menées auprès du public en 2022 :

- soutien au programme de réussite éducative de la Ville de Tarare : accompagnement de 75 enfants ;
- auto-école sociale : 68 personnes accompagnées ;
- compagnie les Mères Tape-dur pour *L'Été au jardin*, scène ouverte artistique pour les 14-20 ans.

Les actions mutualisées intercommunales des centres sociaux de Cours, Amplepuis et Thizy-les-Bourgs - séjours artistiques, culturels et sportifs pour les jeunes - participent également de cette dynamique.



Première participation à la Semaine d'information sur la santé mentale

Dans le cadre de son Conseil local de santé mentale (CLSM), la COR a organisé un évènement phare sur cette thématique dans le cadre de la Semaine d'information sur la santé mentale (SISM), manifestation nationale qui s'est déroulée du 10 au 22 octobre 2022.

Les partenaires du CLSM, pilotés par la COR, la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle et l'Hôpital de Saint-Cyr au Mont d'Or, se sont donc mobilisés pour sensibiliser le public aux questions de santé mentale, lutter contre la stigmatisation et faire connaître les dispositifs locaux. Des temps de sensibilisation et des ateliers pour prendre soin de sa santé mentale ont été organisés : débats, ciné-débats, théâtre forum, ateliers bien-être chez soi, sophrologie...

Parallèlement, le CLSM vit tout au long de l'année : des groupes de travail sur le logement, l'insertion et les jeunes ont été réactivés, pour renforcer l'interconnaissance et le partenariat sur la thématique du décrochage scolaire chez les jeunes et l'accès au logement des personnes souffrant de troubles psychiques.



En chiffres

43

Le nombre de personnes reçues lors des bilans de santé, pour bénéficier d'un bilan complet et gratuit par une infirmière et un médecin mis à disposition par la CPAM.

657

Le nombre de participants recensés lors des 37 ateliers numériques organisés dans 19 communes de la COR. 30 ateliers ont également eu lieu au centre social Thomassin à Tarare. Une offre de libre-accès y est aussi proposée, permettant aux usagers du centre de poser toutes les questions nécessaires pour réaliser leurs démarches administratives ou simplement pour apprendre à utiliser un ordinateur.

59

Le nombre de jeunes élus, membres des conseils des enfants et conseils municipaux des jeunes de 11 communes de la COR, qui se sont réunis le 19 avril 2022 au Lac des Sapins pour rencontrer les élus. Ces jeunes citoyens ont pu échanger sur le tri des déchets, visiter la baignade biologique et être sensibilisés aux gestes de premiers secours.

6. Développer des mobilités alternatives au service de tous

Par ses initiatives propres et la mise en place ou l'évolution de dispositifs de mobilité douce, par les actions de pédagogie proposées ou le soutien entier à des initiatives partenariales, la COR est mobilisée sur les questions de mobilité, tout en prenant en compte les spécificités sociales et topographiques de son territoire.



Vers la mise en place d'un Schéma directeur cyclable

La COR est en cours d'élaboration de son Schéma directeur cyclable pour définir les liaisons et aménagements à réaliser pour encourager une pratique la plus étendue possible du cycle sur le territoire, notamment rural. Il aborde plusieurs aspects (aménagement, stationnement, services...) afin de penser une politique globale en faveur des développements des modes doux.

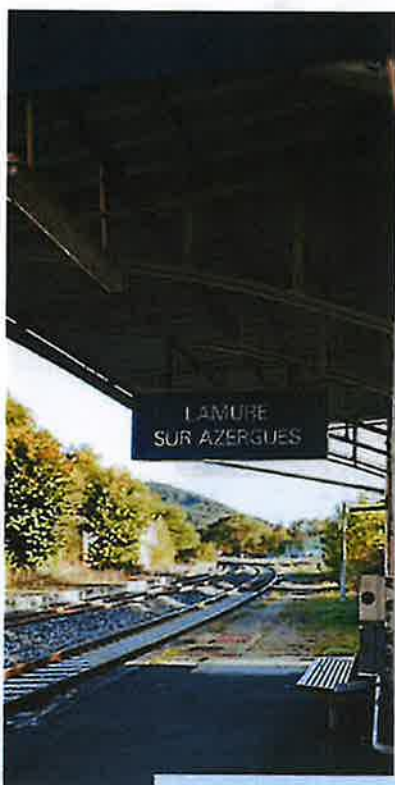
Un outil de concertation a été utilisé afin qu'un maximum de personnes puisse s'exprimer sur les aménagements et services existants. Une enquête en ligne a été réalisée entre le 6 mars et le 11 avril 2022. L'enquête a été diffusée via divers canaux de communication. Au total, 677 personnes ont répondu à l'enquête.

Les principaux freins identifiés à l'usage du vélo sont sécuritaires. Des liaisons sécurisées permettraient de développer son usage.

Une démarche collective pour l'amélioration de la ligne TER Paray-le-Monial/Lyon

La COR et la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées ont souhaité s'engager collectivement aux côtés des Communautés de communes du Grand Charolais et de Brionnais Sud Bourgogne (Saône-et-Loire) en faveur de l'amélioration et du développement de la ligne TER Paray-le-Monial/Lyon.

Relevant de deux régions voisines, Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne Franche Comté et regroupant près de 165 000 habitants (hors Grand Lyon), ces quatre EPCI sont traversés par la ligne TER historique de Paray-le-Monial/Lyon, par la vallée de l'Azergues. **L'activité de cette ligne, autour de laquelle se sont développés de véritables bassins de vie, est stratégique pour le développement de ces territoires (51 000 emplois).** Une convention de partenariat a été signée par les Présidents des EPCI le mercredi 21 septembre 2022.



Aujourd'hui, la ligne n'est empruntée que pour quatre allers-retours quotidiens. L'insuffisance de l'offre ferroviaire et une qualité de service peu satisfaisante (une des lignes présentant le plus fort taux d'irrégularité de la région Auvergne-Rhône-Alpes) ont conduit les intercommunalités à engager une étude permettant de disposer d'une vision précise de l'utilisation actuelle de la ligne, mais aussi de son potentiel d'utilisation. Dans le cadre de cette étude, **une enquête a été lancée sur une période de 38 jours auprès des usagers de la ligne ainsi qu'auprès des habitants et entreprises des territoires desservis afin de recueillir les attentes et les besoins de 2 400 personnes et entreprises.**

L'étude a notamment montré que si l'infrastructure était davantage exploitée, le potentiel de fréquentation de la ligne est important. L'amélioration de l'offre de déplacement (+ 135 % en moyenne) permettrait une augmentation de la fréquence de la ligne de l'ordre de 170 %.

Corus, un service solidaire très demandé

Le service Corus, transport à la demande solidaire, répond toujours à une demande importante. Ce service sur inscription est à disposition des habitants de la COR en situation d'isolement, éloignés des transports, non véhiculés et/ou possédant un handicap physique. Il permet aux demandeurs de bénéficier de trajets dans une navette, pour faire des achats, assister à des rendez-vous médicaux ou professionnels... Un abonnement travail est également proposé. En 2022, on compte 180 usagers générant une demande de **4 521 trajets**.

En bref

L'**autopartage entre particuliers**, proposé depuis 2017 via un accompagnement de la COR, comptabilise sur l'année 2022 sept groupes actifs sur le territoire. Dans le cadre de ce dispositif, **16 623 km** ont été réalisés sur l'année.

Depuis 2021, une **Zoé en autopartage** est disponible à la gare de Tarare, 24h/24 et 7j/7. Le service a permis de réaliser **2 765 km** soit une durée totale d'utilisation de 390 heures.

L'expérimentation du dispositif de covoiturage dynamique Covoit'ICI étant terminée, il a été décidé de ne pas prolonger l'expérience car les bornes ont présenté des problèmes de dysfonctionnement rendant le dispositif peu fiable. Ainsi, il est envisagé en 2023 de réutiliser les bornes Covoit'ICI pour un dispositif déjà connu à la COR et plus fonctionnel : Covoit'Go. Ce dispositif est conçu pour simplifier au maximum la pratique du covoiturage spontané. Il permet des déplacements diffus sur le territoire de la COR.

Depuis 2019, deux **stations de location de vélos à assistance électrique ByCOR** ont été installées aux gares de Tarare et d'Amplepuis. Cette offre permet notamment aux usagers de la gare de se rendre au travail en alliant train et vélo, mais aussi à tous les habitants de Tarare ou d'Amplepuis de profiter du vélo comme un vrai mode de déplacement à part entière. La fréquentation de ces stations représente en 2022 un volume de **850 emprunts et un total de 183 nouveaux inscrits**.



Des investissements continus pour la voirie

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT VOIRIE CHAUSSÉES

1 299 085 € HT

63 CHANTIERS
SUR 31 COMMUNES,
22,24 KM TRAITÉS.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR OUVRAGES

42 753 € HT

**6 OUVRAGES
TRAITÉS**
(5 PONTS,
3 SOUTÈNEMENTS)

TRAVAUX D'ENTRETIEN DIVERS

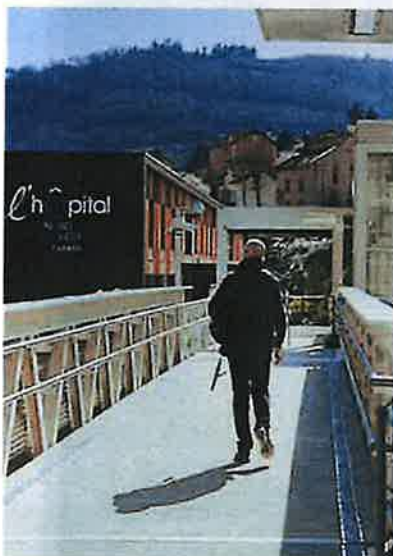
105 455 € HT

25 CHANTIERS
SUR 16 COMMUNES

TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF SUR CHAUSSÉES (PATA)

102 414 € HT

SUR 31 COMMUNES



La passerelle de la gare mise en service à Tarare

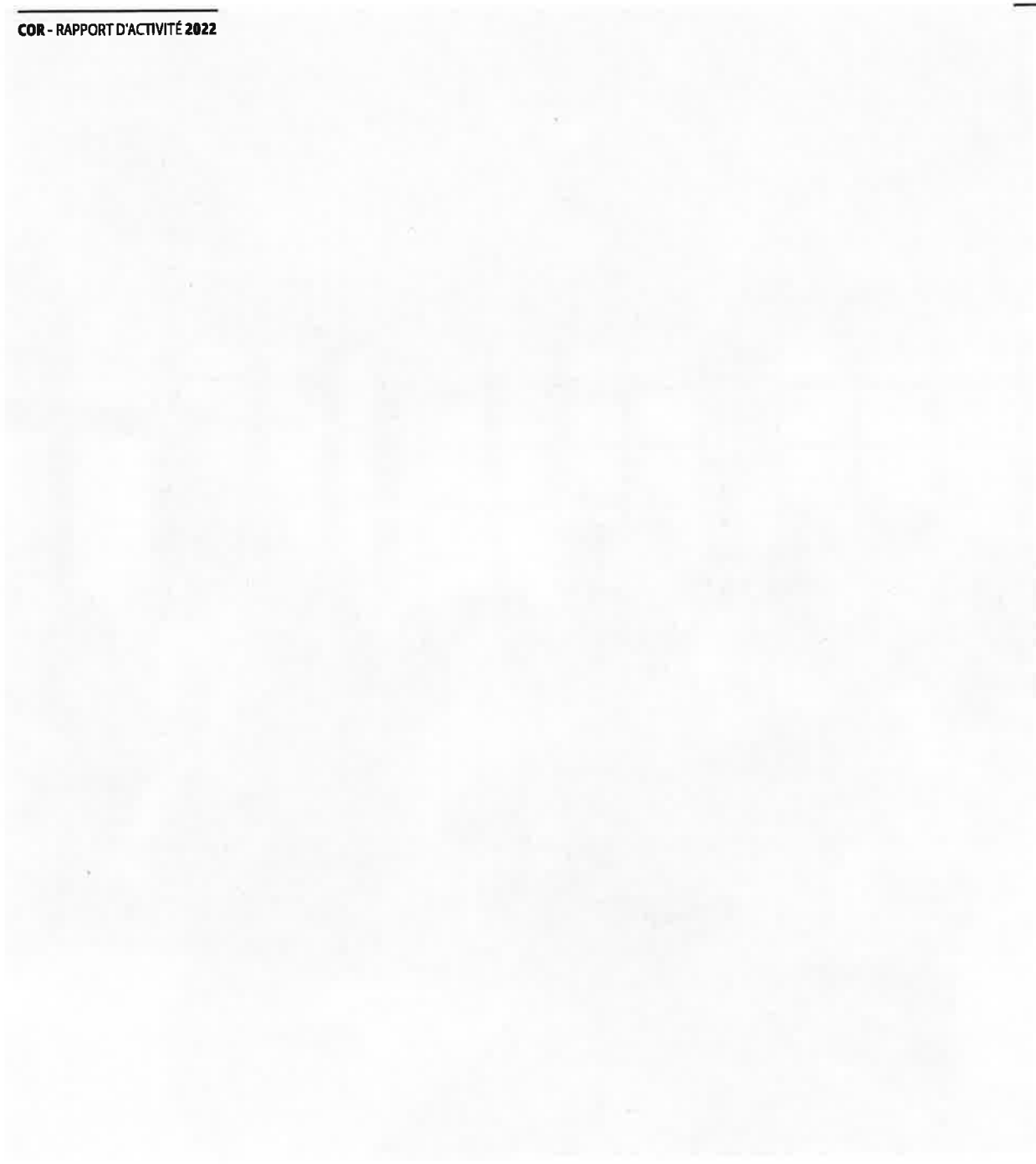
La création de la passerelle de la gare assure une liaison douce, fonctionnelle et accessible aux Personnes à mobilité réduite (PMR) entre le nouvel hôpital et le parvis de la gare.

Cette liaison permet aussi d'éviter les traversées sauvages des voies ferrées, et participe à relier le centre-ville de Tarare aux quartiers de la Plaine et de la Venne.

Cet équipement imposant a été financé par convention entre la SNCF, la COR et la Ville de Tarare pour un budget global de 4 551 000 € HT.

La COR a participé à hauteur de 795 000 € HT, dont 50 % de subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Projet urbain région (PUR).

La passerelle est en service depuis le printemps 2022 : une convention entre la SNCF, la COR et la Ville de Tarare a réparti les coûts d'entretien, de maintenance et d'exploitation.



[Faint, illegible text centered at the bottom of the page, possibly a footer or a small section of text.]



Ouest Rhodanien
Communauté d'agglomération

3 rue de la Venne 69170 Tarare

04 74 05 06 60

contact@c-or.fr

www.ouestrhodanien.fr

TABEAU DES EFFECTIFS

Conseil municipal du 29 janvier 2024

Rapport n°8 Annexe n°6

DIRECTION / SERVICES	FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE OU EMPLOI	EXISTANT	OCCUPE	VACANT
Direction Générale des Services	Administrative Technique	Adjoint administratifs Ingénieurs	Directeur général des services	1	1	0
			Adjoint administratif principal de 2e classe	1	1	0
			Ingénieur hors classe	1	1	0
Cabinet / Communication	Administrative	Attachés	Collaborateur de cabinet	1	1	0
			Attaché chargé de communication	1	1	0
Police Municipale	Administrative Technique Sécurité	Adjoint administratifs Adjoint techniques Agents de police municipale	Adjoint administratif principal de 1e classe	1	1	0
			Adjoint technique	1	1	0
			Chef de police	1	0	1
			Brigadier chef principal	3	2	1
			Gardien brigadier	3	2	1
Direction générale des services adjointe via institutionnelle	Administrative Technique	Attachés Adjoint administratifs Adjoint techniques	Attaché principal	1	1	0
			Adjoint administratif principal de 2e classe	1	1	0
			Adjoint technique	1	1	0
Juridique	Administrative	Attachés	Attaché - Juriste	1	1	0
			Adjoint administratif principal de 1e classe	2	2	0
État civil / Cimetière / Accueil	Administrative	Adjoint administratifs	Adjoint administratif	3	3	0
			Adjoint administratif principal de 2e classe	1	1	0
Moyens généraux via associative et événementiel	Administrative Technique	Adjoint administratifs Adjoint technique	Adjoint administratif principal de 2e classe à 25 h	1	1	0
			Adjoint technique principal de 1e classe	1	1	0
			Adjoint technique principal de 2e classe	2	2	0
			Assistant de conservation principal de 1e classe	1	1	0
Archives	Culturelle	Assistants de conservation				
Direction des projets et des solidarités / ACV	Administrative	Attachés	Attaché/Chargé de mission	1	1	0
			Animateur principal de 1e classe	1	1	0
Solidarités et cohésion sociale	Animation	Animateurs	Animateur principal de 2e classe	1	1	0
			Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	0	1
France services	Animation Technique	Adjoint d'animation Adjoint techniques	Adjoint d'animation	1	1	0
			Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1	0
Direction enfance éducation jeunesse	Administrative Culturelle Animation Sportive	Rédacteurs Adjoint administratifs Assistants d'enseignement artistique	Rédacteur principal de 2e classe	1	1	0
			Adjoint administratif	2	2	0
			Assistant d'enseignement artistique principal de 1e classe	1	1	0
			Animateur	2	2	0
			Educateur des APS principal de 1e classe	1	1	0
Scolaire	Technique	Agents de maîtrise Adjoint techniques	Agent de maîtrise principal	1	1	0
			Adjoint technique principal de 1e classe	3	3	0
			Adjoint technique principal de 2e classe	3	3	0
			Adjoint technique	7	6	1
			Adjoint technique à 16h30	1	1	0
Médico-sociale	ATSEM	ATSEM	ATSEM principal de 1e classe	11	11	0
			ATSEM principal de 2e classe	3	2	1

DIRECTION / SERVICES	FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE OU EMPLOI	EXISTANT	OCCUPE	VACANT			
Animation & Jeunesse	Animation	Animateurs Adjoints d'animation	Animateur - Responsable du service animation	1	0	1			
			Adjoint d'animation principal de 1e classe	1	1	0			
			Adjoint d'animation principal de 2e classe	5	4	1			
			Adjoint d'animation	2	1	1			
			Adjoint d'animation à 20 h	1	1	0			
			Adjoint d'animation à 17 h	1	1	0			
Direction culture Théâtre	Administrative	Attachés Rédacteurs	Attaché - Directeur du théâtre et de la culture	1	1	0			
			Rédacteur - Adjoint de développement culturel	1	1	0			
Médiathèque	Technique Culturelle	Adjoints administratifs Adjoints techniques Assistants de conservation Adjoints du patrimoine	Adjoint administratif	1	1	0			
			Adjoint technique principal de 2e classe	1	1	0			
			Assistant de conservation principal de 1e classe	1	1	0			
			Adjoint du patrimoine principal de 1e classe	1	1	0			
			Adjoint du patrimoine principal de 2e classe	1	1	0			
			Adjoint du patrimoine principal de 2e classe à 24h	1	0	1			
			Adjoint du patrimoine à 28h	1	0	1			
			Adjoint du patrimoine à 24h	1	1	0			
			Direction de l'urbanisme Urbanisme réglementaire	Administrative	Attachés Rédacteurs	Attaché - Directeur de la stratégie urbaine	1	1	0
						Rédacteur - Assistant urbanisme foncier	1	1	0
Rédacteur - Instructeur urbanisme	1	0				1			
Adjoint administratif principal de 1e classe	1	1				0			
Adjoint administratif principal de 2e classe	1	1				0			
Ingénieur principal	1	1				0			
Agent de maîtrise	1	1				0			
Techniciens	1	1				0			
Bâtiment	Technique	Techniciens				Technicien principal de 1re classe	1	1	0
						Technicien principal de 2e classe chargé d'opérations bâtiment	1	1	0
						Technicien principal de 2e classe	1	0	1
						Agent de maîtrise principal	1	1	0
Voirie	Technique	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	1	0			
			Attaché	1	1	0			
Affaires financières	Administrative	Attachés Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1e classe	3	3	0			
			Adjoint administratif	1	1	0			
			Attaché hors classe	1	1	0			
Ressources humaines	Administrative	Attachés	Attaché principal	1	0	1			
			Attaché directeur des ressources humaines	1	0	1			
			Rédacteur principal de 2e classe	1	1	0			
			Rédacteur	1	1	0			
			Adjoint administratif principal de 1e classe	1	1	0			
Centre technique	Administrative Technique	Adjoints administratifs Adjoints administratifs Techniciens Agents de maîtrise Adjoints techniques	Adjoint administratif principal de 1e classe	1	1	0			
			Adjoint administratif principal de 1e classe	1	0	1			
			Adjoint administratif	1	1	0			
			Technicien - Responsable du CTM	1	1	0			
			Agent de maîtrise principal	1	1	0			
			Agent de maîtrise	3	2	1			
			Adjoint technique principal de 1e classe	11	11	0			

DIRECTION / SERVICES	FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE OU EMPLOI	EXISTANT	OCCUPE	VACANT
			Adjoint technique principal de 1e classe - Adjoint à la responsable de l'équipe espaces verts propreté	1	0	1
			Adjoint technique principal de 2e classe	4	3	1
			Adjoint technique	10	10	0
TOTAL				147	128	19

Rapport n°11 Annexe n°7



Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Année 2023

Qu'est-ce que la commission communale d'accessibilité ?

La commission communale pour l'accessibilité est composée notamment de représentants de la commune, d'associations représentant les personnes handicapées et les personnes âgées, des acteurs économiques ainsi que d'autres d'usagers de la ville.

Ses missions sont diversifiées, mais ne concernent que la commune ou le département dont elle a la charge géographique

- ✓ Elle ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel et encore moins coercitif.
- ✓ Sa valeur est uniquement consultative.

Qu'est-ce que l'accessibilité ?

Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychique, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.



La commission communale de la Ville de TARARE

La commission communale d'accessibilité pour les personnes handicapées a été réactivée en 2015 suite à l'ordonnance 2010-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Sa composition est la suivante :

Bruno Peylachon, Maire et Président de la commission
Philippe Triomphe, adjoint aux ressources humaines, travaux et patrimoine municipal
Alain Péronnet, adjoint à la sécurité et cadre vie et développement durable
Marie-Christine Perrodon adjointe aux solidarités, cohésion sociale et seniors
Hichem Chouikhi consiellé municipal délégué au lien social
Alain Servan, conseiller municipal
Solange Celle, conseillère municipale
Annie Reynard, Bonheur et bien-être
Martine Piccoli, Entraide tararienne
Éric Ronzani, Shopping actif
Emmanuel Vial, Association de la Roche
Christiane Charlet, Centres sociaux
Robert Cossoul usager de la ville
André Froget usager de la ville

La commission communale s'est réunie une fois par an depuis sa création : le 8 septembre 2015, le 4 juillet 2016, le 19 juin 2017, le 15 novembre 2018, le 16 décembre 2019, le 3 décembre 2020, le 28 octobre 2021, le 14 décembre 2022 et le 9 janvier 2024.

Les établissements recevant du public (ERP) :

Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) et autorisations de travaux

Depuis 2015, 221 dossiers ont été déposés à la mairie pour envoi à la DDT, dont l'agenda de patrimoine déposé par la mairie de TARARE. Pour l'année 2023, il y a eu 22 dossiers déposés.

Attestations d'accessibilité

Depuis 2015, 85 ERP ont fait l'objet d'une déclaration d'accessibilité soit 2 de plus qu'en 2022.

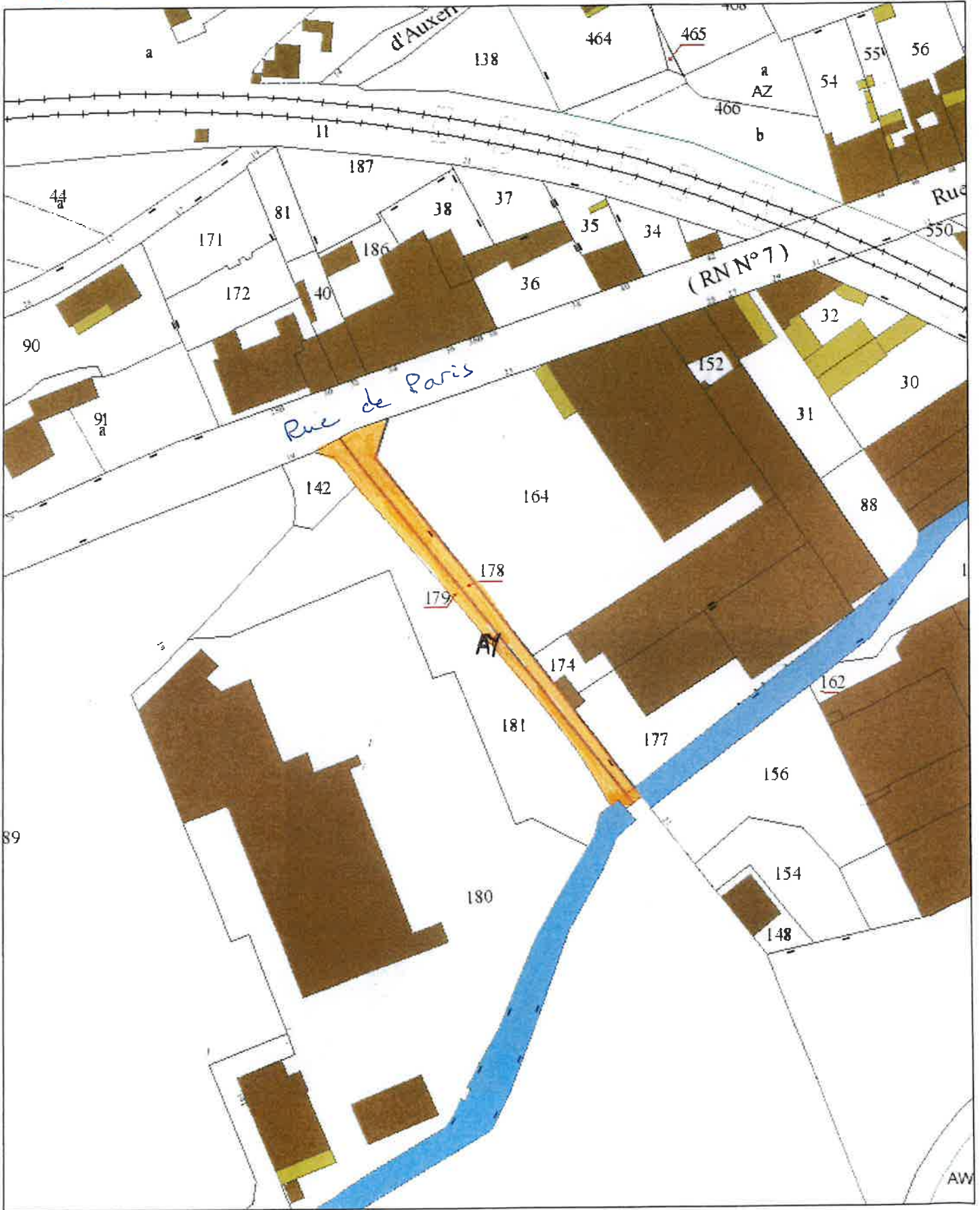
ERP communaux travaux 2023 :

Durant l'année 2023, des travaux ou études ont été réalisés sur plusieurs sites :

- École élémentaire Voltaire
- Réception des travaux aux gymnases de la Plata et des 3 vallées par le SDMIS et la DDT avec avis favorable
- Étude pour le stade bouliste, à valider par les utilisateurs
- Mise en accessibilité des arrêts bus (place du Marché, avenue Charles-de-Gaulle, avenue Jean-Jaurès, boulevard de la Chapelle)

ERP communaux prévision travaux 2024 :

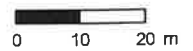
- École élémentaire Plaine
- Stade bouliste
- Salle Paul-Malli
- Toilettes publiques
- École maternelle Serroux



Légende

- Communes
- Parcelles
- Bâtiments Durs
- Sections
- Hydro
- Bâtiments Légers

Parcelles retrouvées
rue du Tissage



Imprimé le 10/01/2024